Fribourg (Suisse) 62me année. — N° 25 | Le numéro 10 cent. — PREMIÈRE ÉDITION | Lundi 1er février 1932

RÉDACTION
38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :

		1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Franc.	2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	Fr. suis.	4.50	10.—	19.—	38.—

Compte de chèques postaux IIa 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg	8 ct. ½	Le millimètre
Suisse	10 »	de hauteur
Etranger	12 »	sur une
Réclame	25 »	colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.
Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

La rapide évolution du conflit d'Extrême-Orient.
La question des réparations.

En Chine, les événements se précipitent avec une rapidité telle qu'on n'est plus sûr que ce qu'on écrit n'est pas déjà largement dépassé au moment même où on l'écrit.

Vendredi, la dernière note chinoise à la Société des nations parlait de « danger de guerre » et non d'état de guerre. Samedi après midi, cette distinction subtile ne paraissait plus devoir tenir longtemps puisqu'une dépêche annonçait que le gouvernement de Nankin allait déclarer la guerre au Japon. Des informations ultérieures ont assurément précisé que l'appel aux armes avait été lancé par Tchang Kaï Chek, mais que le gouvernement de Nankin lui-même espérait éviter une fois de plus une déclaration de guerre, dans la crainte, ajoutait-on, d'un blocus nippon et de l'occupation par la flotte japonaise des principaux ports chinois.

Mais le gouvernement civil de Nankin est inexistant et Tchang Kaï Chek a, annonce-t-on, déjà élaboré un plan de bataille qu'on divulgue du reste avec une complaisance suspecte pour la véracité dudit plan. Citons pour mémoire que Tchang Kaï Chek aurait l'intention : 1° de concentrer près de Changhaï cinquante mille hommes de la 19me armée et trois mille hommes de la troisième division de la garde ; 2° de faire revenir de Nankin quarante avions ; 3° d'affecter une attitude de non-résistance et, sous le couvert de celle-ci, faire une mobilisation rapide. Celle-ci une fois effectuée, il prendrait immédiatement l'offensive contre les Japonais.

Les milieux étrangers de Changhaï éprouvent des craintes aussi vives que compréhensibles. Du fait de la décision de Nankin, le Japon ne va-t-il pas s'estimer en droit d'occuper d'autres points stratégiques, de débarquer d'autres troupes ? Nous croyons d'ailleurs que, même sans le coup d'éclat de Tchang Kaï Chek, le Japon se serait décidé à augmenter ses effectifs en territoire chinois. On n'a pas été, en effet, sans remarquer que de récentes informations de Tokio ont parlé de « la participation de réguliers chinois » aux combats de la semaine dernière. Tout au début du conflit, il n'était question que de « bandits », puis il a été question d' « irréguliers », de soldats débandés. A nouveaux adversaires, nouvelles troupes ! Du reste, la même information ne disait-elle pas que « les faibles détachements japonais risquaient d'être écrasés » et que « le Japon serait contraint d'envoyer à Changhaï d'importantes forces militaires » ?

Surtout, l'état de guerre soulève, à Changhaï, la question de la défense des concessions internationales qu'on considère comme étant actuellement insuffisante. Il faut se souvenir que Chapeï, où se sont livrés, la semaine dernière, de furieux combats, est situé à la frontière-nord des concessions, et que le quartier chinois — autre objectif des troupes japonaises — est à demi-enclavé dans la concession française, dans le sud de la ville. Aussi, de toutes parts, annonce-t-on l'envoi de vaisseaux de guerre et de troupes à destination de Changhaï.

Les puissances sont fort ennuyées de la bombe qui vient d'éclater en Extrême-Orient. L'Angleterre et les Etats-Unis se concertent pour désapprouver le Japon sans s'en faire un ennemi. En France, l'opinion est partagée ; le gouvernement et les modérés seraient plutôt favorables au Japon, en présence du chaos chinois ; les gauches sont pour les Chinois.

La Société des nations voudrait tout faire pour que le Japon ne sortît pas du Pacte. Elle se rabat sur l'échappatoire que l'offensive japonaise n'est pas encore une violation de l'intégrité du territoire chinois, telle qu'il faille mettre le Japon en demeure de respecter le Pacte. S'il s'y refusait, la Société des nations n'a pas d'armée à sa disposition pour l'y contraindre.

Pour l'instant, après un essai de médiation britannique, à Changhaï, et malgré l'annonce d'un armistice, les combats ont repris de plus belle, tant à Chapeï qu'à Soutchéou, à l'est de la concession internationale. Déjà, du reste, des fusillades ont eu lieu dans les concessions.

***

M. Huc, le directeur du grand journal radical-socialiste de Toulouse, la *Dépêche*, avait récemment fait campagne pour un « coup d'éponge » total sur les réparations et les dettes de guerre.

Dans un nouvel article, M. Huc a demandé la restitution du Togo et du Cameroun à l'Allemagne. Il pense ainsi amener à la France de nouvelles sympathies allemandes et, du même coup, affaiblir certaines autres revendications (telle sans doute la revision des traités quant à certaines clauses territoriales européennes). M. Huc paraît oublier que ce qui paraît désirable n'est pas tant ce qu'on a que ce qu'on refuse. Quand il dit que, pour d'autres réclamations, la France demeurera « intraitable », il détruit du coup à peu près tout l'effet de sa proposition. « Avant de nous montrer fermes, a-t-il conclu, montrons-nous bienveillants. » Mais cette bienveillance ne pèsera pas lourd en face de la fermeté annoncée plus haut.

***

Des publicistes français se sont préoccupés de ce que pourrait faire la France, si l'Allemagne persistait à ne plus vouloir payer ce qu'elle devait pour les réparations.

Il paraît bien que les moyens de pression ne manquent pas. La France pourrait, par exemple, refuser tout nouveau crédit à la Reichsbank, quelles que fussent pour le marc les conséquences de ce refus ; elle pourrait aussi dénoncer le traité de commerce de 1927, ce qui aurait des conséquences très graves pour les exportations allemandes.

D'une part, en effet, le crédit de 25 millions de dollars (125 millions de francs-or) de la Banque de France arrive à expiration au début de février. Le refus de la France de le renouveler entrainerait alors la Banque des règlements internationaux à refuser de son côté un nouveau crédit du même montant. Dans ces conditions, où la Reichsbank pourrait-elle se procurer ces 50 millions de dollars ?

D'autre part, le traité franco-allemand de 1927 s'est montré fort avantageux pour l'Allemagne. En 1931, la balance commerciale a montré un excédent en faveur de l'Allemagne d'un milliard et demi de francs-or environ. Certes, en tant que créancière, la France avait intérêt à laisser travailler son débiteur et à lui permettre ainsi de s'acquitter de sa dette par son travail. Cependant, du moment où le débiteur se refuse à payer, le créancier peut légitimement se lasser. Mais où l'Allemagne écoulera-t-elle alors ce milliard et demi de marchandises ?

La France peut agir autrement encore. Ayant dénoncé le traité de commerce de 1927, elle peut, en plus de son tarif général, frapper d'une surtaxe de 26 % toutes les marchandises allemandes, à leur entrée sur le territoire français. Le produit de cette surtaxe pourrait alors servir à constituer un fonds de compensation pour les réparations qui n'auraient pas été acquittées par le Reich. C'est d'ailleurs ce qu'a fait, en partie, récemment, l'Angleterre. Ainsi, de toute manière, le travail allemand et le commerce allemand apporteraient leur contribution au remboursement de cette dette.

Ce ne sont donc, comme on voit, pas les moyens de pression financière et commerciale qui manqueront, si le traité de La Haye du 20 janvier 1930, qui porte les signatures de MM. Curtius, Wirth, Schmitt et Moldenhauer, était déchiré.

Mais tout cela, ce sont des menaces. Espérons, pour la paix du monde, qu'elles ne seront jamais exécutées.

La transformation économique de la Suisse

Toutes les estimations de la circulation internationale des capitaux sont incertaines, car cette circulation s'opère en grande partie par des voies invisibles. Mais, si les chiffres que nous donnons ne correspondent pas complètement à la réalité, du moins suffisent-ils à nous renseigner sur le changement de la direction dans la circulation des capitaux.

Aux environs de 1910, la Suisse devait à l'étranger 1 milliard 500 millions et l'étranger devait à la Suisse 5 milliards. Aujourd'hui, la Suisse doit à l'étranger environ 500 millions et l'étranger doit à la Suisse environ 8 milliards. Cela fait une différence d'environ 4 milliards et la situation de la Suisse, aujourd'hui, s'est améliorée d'autant, en ce qui concerne la circulation des capitaux par rapport à ce qu'elle était il y a vingt ou trente ans.

La Suisse est devenue un des plus importants marchés financiers d'Europe. Zurich, à lui seul, est relativement le plus fort administrateur de fortunes du continent, dit Somary.

Ce changement permet notre progrès économique en dépit des tendances retardatrices sur le marché des marchandises. Aussi longtemps que cette évolution dure, elle tend à faire de nous un Etat de rentiers.

Le revenu du travail ne progresse pas du même pas que le revenu du capital. Eclairons ceci par des chiffres.

Le revenu du capital exporté s'élève aujourd'hui à 350 ou 400 millions de francs par an. En dehors des rentiers eux-mêmes, cette opération financière intéresse tout au plus 10,000 employés des grandes banques auxquels elle procure du travail. Il en va autrement de l'exportation des marchandises. Les industries de la soie, du coton et des machines laissent un bénéfice brut de 350 à 400 millions, différence entre la valeur de la matière première et celle des produits exportés. Ce ne sont pas seulement 10,000 personnes, mais bien 105,000 à 110,000 personnes qui en ont le profit.

Un même revenu provenant de l'exportation de marchandises se répartit, estime-t-on, dans un cercle dix fois plus large que celui découlant de l'exportation de capitaux. Au point de vue économique, les deux formes d'exportation, celle de capitaux et celle de marchandises, ont la même valeur ; mais, au point de vue social, le revenu provenant de l'exportation de marchandises a une valeur incomparablement plus grande.

L'évolution qui tend à augmenter nos revenus provenant de l'étranger amène un enrichissement très heureux en soi de l'économie suisse. Mais cela ne saurait remplacer un accroissement de l'exportation des marchandises proportionnel à l'accroissement de la population. L'augmentation des revenus provenant de l'étranger présente même certains dangers : toute augmentation des revenus du capital accompagnée d'un recul dans les revenus du travail accentue la différence dans les conditions d'existence et aggrave les rivalités de classes.

En outre, des changements se sont produits dans les échanges de populations.

L'étroitesse de notre terre cultivable, l'esprit actif du Suisse, sa facilité à apprendre les langues, ses multiples relations économiques avec l'étranger ont depuis longtemps conduit les Suisses hors de leurs frontières. L'émigration était la soupape de sûreté qui fonctionnait aux époques où une surpopulation relative faisait pour un temps sentir ses effets. C'est ainsi que la période critique de 1880-1890 a pu être si facilement traversée : les forces inemployées dans le pays ont pu se répandre dans le monde entier et beaucoup ont trouvé au loin des moyens d'existence et même le bonheur.

Et aujourd'hui ?

La Suisse est demeurée ce qu'elle était depuis cent ans et plus en raison de sa situation et de sa constitution libérale : un pays d'immigration pour les travailleurs étrangers. Bien que la liberté d'établissement ait été limitée, nous avons pourtant encore une forte immigration de travailleurs. Par contre, nous n'avons presque aucune possibilité d'émigration. Non seulement les marchés de denrées ont été nationalisés, mais le marché du travail est presque partout plus sévèrement que jamais réservé aux nationaux. Presque partout la foule des sans-travail est si dense que le Suisse désireux d'émigrer ne peut presque nulle part se faire une situation et cela est tout particulièrement exclu dans la terre d'élection de nos anciens émigrants, aux Etats-Unis. C'est là une très importante transformation dont toutes les conséquences n'ont pas été suffisamment aperçues. D'un côté, toutes les portes sont fermées aux travailleurs suisses et de l'autre nous attirons des étrangers au lieu de chercher à nous suffire par nos propres moyens. Nous avons un excédent d'employés de commerce et de membres des professions libérales et nous manquons de bons artisans. Cette situation doit changer.

Par là, on a montré à grands traits quelles sont les grandes transformations de notre état économique. Ce tableau devrait être complété par l'examen des effets produits par ces changements dans chaque domaine de la vie économique de notre peuple. Partout apparaissent des situations nouvelles dans l'agriculture, l'industrie, le commerce, la circulation, mais cela nous entraînerait trop loin. Il s'agissait seulement ici d'indiquer les données générales du problème.

Dr Jacques Lorenz.

La limitation des importations

Antérieurement à la promulgation de l'arrêté fédéral du 23 décembre 1931, relatif à la limitation des importations, mais surtout depuis que cet arrêté a été adopté, le Département fédéral de l'économie publique a reçu de toutes les branches de la production d'innombrables demandes réclamant des mesures de protection contre la concurrence étrangère. Ces demandes, sauf celles qui, de prime abord, parurent non fondées, furent examinées avec soin et soumises, pour avis, à la commission d'experts que le Conseil fédéral a instituée. Vu le grand surcroît de travail ainsi causé au Département et à la commission, on n'a pu se prononcer jusqu'ici, à titre définitif, sur un certain nombre de ces demandes. Les décisions prises par le Conseil fédéral, dans sa séance de samedi, concernent les catégories de marchandises à l'égard desquelles des mesures de protection s'imposaient d'urgence. Il s'agit principalement des catégories de marchandises ci-après désignées : meubles, bois, soies, articles de confection et bonneterie. Le Conseil fédéral se prononcera plus tard sur d'autres propositions de la commission des experts.

Les mesures décrétées samedi par le Conseil fédéral ne constituent pas des restrictions d'importation proprement dites. L'importation des marchandises auxquelles s'applique l'arrêté n'est pas interdite, quand bien même cette importation dépasserait des quantités déterminées. Le Conseil fédéral a adopté le système des « contingents douaniers », d'après lequel l'importation des marchandises énumérées dans l'arrêté n'est admise aux taux actuels du tarif d'usage que jusqu'à concurrence de quantités déterminées, c'est-à-dire de « contingents ». Les quantités importées hors contingent doivent acquitter des droits d'entrée plus élevés fixés dans l'arrêté du Conseil fédéral.

Il n'apparaît pas absolument nécessaire d'appliquer les mesures restrictives dont il s'agit aux pays dont les importations en Suisse n'ont pas pris un caractère menaçant. Afin d'épargner au commerce des entraves qui ne sont pas indispensables, il a été décidé que le contingentement douanier ne serait appliqué qu'à des pays déterminés. Aussi le Département de l'économie publique a-t-il fixé, avec l'approbation du Conseil fédéral, les contingents par pays. L'entrée des marchandises qui ne sont pas mentionnées dans l'ordonnance du Département et qui ne proviennent pas des pays indiqués dans cette ordonnance échappe, jusqu'à nouvel ordre, à toute limitation d'importation. Toutefois, les organes de la douane contrôleront cette importation. En effet, si le Conseil fédéral limite l'importation de marchandises originaires de certains pays, il le fait dans l'intérêt de la production nationale. Il ne serait pas admissible que de telles mesures eussent simplement pour effet de substituer des fournisseurs étrangers à d'autres, c'est-à-dire, que des Etats vinssent prendre la place de ceux dont les importations en Suisse sont limitées, enlevant ainsi du travail au producteur suisse. C'est pourquoi le Conseil fédéral doit se réserver d'étendre à d'autres pays les mesures qu'il a prises.

Pour fixer les contingents admis aux droits d'entrée normaux et pour déterminer les pays auxquels le contingentement doit s'appliquer, la commission d'experts et le Conseil fédéral n'ont pas pu procéder, dans la majorité des cas, selon des principes uniformes et immuables. Il a fallu rechercher si les droits du tarif d'usage applicables aux marchandises dont il s'agit sont liés conventionnellement à l'égard de certains pays et dans quelle mesure ils le sont ; il a fallu vérifier jusqu'à quel point ces pays respectent, à l'égard de la Suisse, ces stipulations tarifaires et dans quelle mesure les intérêts du consommateur suisse seraient touchés par les restrictions ; on dut aussi établir jusqu'à quel point les branches de la production nationale ont besoin d'être protégées. Les contingents font l'objet d'une ordonnance d'ordre interne destinée au service des importations. Ils ont aussi été communiqués aux Etats principalement intéressés. Il s'agit de quantités annuelles qui seront réparties suivant les besoins de la saison, en contingents mensuels ou en contingents valables pour plusieurs mois.

Après avoir bien examiné la question et en se fondant sur les expériences faites dans d'autres pays, le Conseil fédéral a estimé que les marchandises admises aux droits d'entrée actuels dans la limite de contingents déterminés ne pourront pas être importées librement. Si cette importation n'était pas soumise à la formalité du permis, les spéculateurs et mercantis risqueraient d'être favorisés au détriment du commerce légitime.

C'est pourquoi les contingents seront répartis entre les intéressés et importés sur autorisation spéciale du service des importations. En conséquence, quiconque voudra importer, aux droits d'entrée actuels, une marchandise originaire d'un pays auquel s'applique le contingentement douanier, devra présenter une demande, sur formule officielle, au service des importations. Pour décider si la demande doit être admise en tout ou en partie, dans la limite du contingent total disponible, le service des importations recherchera si le requérant a importé précédemment, dans quelles proportions il l'a fait et s'il est prêt à faire, également en Suisse, des commandes dans la mesure des possibilités. La délivrance des permis sera subordonnée à l'acquittement des taxes modiques, uniquement destinées à couvrir les dépenses causées par le nouvel organisme. Les décisions prises par le service des importations pourront faire l'objet d'un recours au Département fédéral de l'économie publique.

Le Conseil fédéral n'a pas cru devoir, pour le moment du moins, subordonner l'importation des marchandises contingentées à la production d'un certificat d'origine. Mais il se réserve de le faire si la réglementation actuelle devait donner lieu à des abus.

Les mesures sur la limitation des importations et sur la modification du tarif douanier entreront en vigueur vendredi, 5 février.

***

M. le conseiller fédéral Schulthess et M. Stucki, directeur de la division de commerce au Département de l'économie publique, avaient convoqué les représentants de la presse dans la ville fédérale afin de les renseigner sur l'arrêté du Conseil fédéral concernant la limitation des importations et l'application du tarif douanier qui doit entrer en vigueur le 5 février.

Complétant le communiqué, M. le directeur Stucki a déclaré que, d'après les estimations officielles, ces mesures doivent protéger plusieurs branches de production occupant environ 65,000 ouvriers. Conformément aux déclarations faites par le Conseil fédéral lors de la discussion sur les pleins pouvoirs, on s'est inspiré du principe d'après lequel ces mesures ne doivent pas, à quelques exceptions près, provoquer de renchérissement. On a réclamé et obtenu des industries protégées une déclaration écrite, selon laquelle elles s'engagent à ne pas élever leurs prix. Malgré les mesures protectrices, le niveau des prix doit rester le même, là où cela se justifie. Le but des arrêtés fédéraux est d'empêcher l'abandon de la production ou un écroulement des prix qui aurait pu se produire si ces mesures n'avaient pas été prises. Un contrôle officiel et minutieux des prix serait difficilement réalisable. On se basera dans une large mesure sur le contrôle de ceux qui se croiraient lésés par l'application de ces arrêtés. Dans le dernier stade des négociations avec l'Allemagne, la Suisse, tenant à faire preuve de sa bonne volonté, a accepté une base de traité, d'après laquelle les importations d'Allemagne auraient été réduites de 45 millions de francs. Cette base de traité avait été repoussée par le gouvernement allemand. Comme les négociations ont échoué, on devra aller plus loin. Malgré cela, les mesures prises ne sont pas aussi énergiques qu'on aurait pu le supposer. On a estimé que nos importations d'Allemagne pour l'année seront réduites d'environ 57 millions, pour le cas où, d'après les taxes augmentées, l'importation s'arrêterait, ce qui toutefois n'est pas à présumer. D'autre part, on doit prendre en considération le fait que, après l'abrogation du tarif douanier, l'Allemagne appliquera les taxes du tarif autonome, pour autant que ses positions sont également liées vis-à-vis d'autres pays. Il en résultera un recul de l'exportation suisse en Allemagne.

Si on admet que l'exportation des principaux articles venant en considération cessait totalement, le déficit serait alors de 14 millions de francs. Le système prévu aura pour l'économie suisse à peu près les mêmes résultats que si l'on avait conclu un traité sur les bases proposées. Le Conseil fédéral voulait à tous prix éviter une guerre douanière résultant de ce conflit latent. On n'a pas encore pris de décision quant au petit trafic frontalier.

M. le conseiller fédéral Schulthess a ajouté que la Suisse a fait, à l'issue des négociations germano-suisses, une déclaration renouvelée depuis au ministre d'Allemagne selon laquelle elle est prête à entamer de nouvelles négociations.

***

M. Stucki, directeur de la division du commerce au Département fédéral de l'économie publique, de concert avec les deux gouvernements intéressés, se rend à Berlin pour s'y entretenir des modalités du nouveau régime douanier ainsi que pour chercher un terrain d'entente sur quelques points importants.

Fête fédérale de gymnastique

A la fin décembre a paru dans la presse un communiqué suivant lequel une proposition aurait été faite de renvoyer la fête fédérale de gymnastique d'Aarau en raison de la crise actuelle. A ce moment, les travaux d'organisation étaient déjà si avancés que le comité central de la Société fédérale, aussi bien que le comité d'organisation, ne voyaient pas la possibilité de donner suite à cette proposition, d'autant moins que cette fête aurait dû être reportée à une date indéterminée. Toutefois, la question devait être soumise à un examen approfondi lors de la prochaine réunion des autorités centrales qui auraient alors connaissance du résultat de l'enquête faite dans le but d'être fixé approximativement sur le nombre des participants.

Dans une séance commune tenue à Aarau, le comité central et le comité d'organisation se sont prononcés contre le renvoi, de sorte que la fête fédérale, le centenaire de la Société fédérale et l'inauguration de la nouvelle bannière offerte par les membres honoraires, auront lieu à la date prévue, c'est-à-dire au mois de juillet. Sans doute le moment n'est pas favorable pour organiser de telles manifestations, mais cette décision a été prise après avoir considéré les conséquences qui résulteraient du renvoi. Si on songe que, en vue de ces manifestations, trente-cinq mille gymnastes sont maintenant en pleine activité, on se représente les suites funestes qu'auraient eu pour l'Association fédérale une décision contraire.

La crise actuelle aura certainement sa répercussion sur la participation des sociétés ; néanmoins, en se basant sur le résultat de la consultation qui a été faite, on compte que le nombre des gymnastes ne sera pas inférieur à celui de la fête fédérale de Lucerne.

Dimanche prochain, aura lieu à Zurich un cours central auquel tous les directeurs techniques des Associations cantonales sont invités à participer. Ce cours revêt une importance exceptionnelle parce qu'il comprendra la démonstration de tout le travail imposé aux sections pour la fête fédérale d'Aarau. Les importantes innovations introduites dans les concours doivent, d'après les prévisions, permettre d'obtenir des résultats qui soient mieux en rapport avec la force réelle d'une section. Il s'agit d'une expérience qui, si elle se montre concluante, changera la physionomie des concours futurs.

Le programme de la fête fédérale fait une judicieuse répartition des différentes phases. Le samedi, après midi, auront lieu la réception de la bannière fédérale et l'inauguration de la nouvelle bannière. La célébration du centenaire se fera le dimanche matin, tandis que les préliminaires généraux seront exécutés probablement le lundi après midi et seront suivis du discours de M. Motta, président de la Confédération, et de la proclamation des résultats.

La bonne œuvre de la Fête nationale

Le résultat des comptes des recettes de la Fête nationale suisse en 1931, qui viennent d'être établis, est une surprise des plus réjouissantes. Il est vrai que le nombre des cartes postales vendues (532,000) est un peu inférieur à celui de l'année dernière ; en revanche, le nombre des insignes placés atteint un chiffre de 432,000 et surpasse de 22,000 celui de 1930. La somme totale des dons volontaires, dont plus de la moitié provient des hôtels, s'élève à 100,000 fr. Déduction faite de tous les frais, il reste 397,570 fr., comme recette nette, résultat qui n'a jamais été atteint, si l'on fait exception de la collecte en faveur du Don national qui, par sa nature spéciale, ne se prête pas à une comparaison. Il y a tout lieu d'être doublement satisfait, si l'on tient compte de la dépression économique et d'un moindre nombre d'étrangers dans les hôtels ; on peut en conclure que le but de la collecte a été favorablement accueilli par la population. Les habitants de la haute montagne qui en sont les bénéficiaires seront certainement très reconnaissants à tous les donateurs. L'administration et la répartition des sommes recueillies est du ressort du Département fédéral de l'Intérieur, et plus particulièrement de la commission du Fonds suisse de secours en cas de dommages non-assurables causés par des forces naturelles.

L'élection d'un député vaudois

En remplacement de M. Paul Perret, élu au Conseil d'Etat, les électeurs du cercle de Lausanne ont élu, hier, député au Grand Conseil, par 2062 voix, M. Henri Cottier, secrétaire de l'Association des épiciers suisses, présenté par les radicaux et appuyé par les libéraux. Son unique concurrent, M. Diacon, présenté par le parti communiste, a obtenu 127 voix.

Sur plus de 20,000 électeurs inscrits 2228 seulement ont voté.

NÉCROLOGIE

M. Jean Frei, ancien conseiller national

M. Jean Frei, ancien conseiller national de Bâle, vient de mourir après de longues souffrances, dans sa 62me année. Frei fut primitivement typographe, puis rédacteur du *Basler Vorwærts*, journal socialiste. Il fut conseiller national de 1911 à 1918. Il abandonna toutes ses fonctions politiques lorsqu'il cessa d'être rédacteur du *Vorwærts* et il sortit du parti socialiste. Pendant les dernières années de sa vie, Frei travailla à la rédaction de l'Union suisse des Sociétés de consommation.

Les élections municipales de Lucerne

Hier dimanche ont eu lieu, à Lucerne, les élections municipales, rendues nécessaires par l'annulation des opérations électorales de juin 1931, à la suite d'un recours des radicaux, au sujet de prétendus bulletins de vote falsifiés. D'autre part, les conservateurs et les socialistes avaient fait admettre par le conseil communal (conseil général) leur idée d'augmenter le nombre des conseillers municipaux de six à sept. Les radicaux, furieux de cette décision, qui menaçait leur situation, avaient recouru au Tribunal fédéral, qui leur donna tort. Les radicaux étaient d'autant plus inquiets que le nombre de leurs électeurs ne leur permettait pas d'être certains de conserver les quatre sièges qu'ils possédaient dans l'ancienne municipalité. Avec trois sièges, ils auraient été en minorité et la municipalité leur échappait, ainsi que toutes les positions qu'ils avaient acquises dans l'administration de la ville de Lucerne.

Aussi, ils firent une campagne acharnée pour augmenter leurs effectifs. Ils mobilisèrent jusqu'au dernier homme et réussirent, hier, à assurer leurs quatre mandats dans la municipalité, avec 5902 voix. Les conservateurs avaient laissé, par tactique électorale, les chrétiens-sociaux voler de leurs propres ailes, en espérant gagner un siège, les ouvriers catholiques ayant un candidat spécial. Cette tactique ne paraît pas avoir eu d'heureux résultats. Les conservateurs ont conservé leur siège avec 1781 voix, tandis que les chrétiens-socaux n'ont pas réussi à faire passer leur candidat ; ils ont obtenu cependant un beau chiffre : 1105 voix. Les socialistes ont obtenu deux mandats, grâce au plus fort reste, avec 2922 voix.

La municipalité lucernoise sera ainsi composée de 4 radicaux (4), un conservateur (1), et de deux socialistes (1).

L'hôpital de Lucerne

Le Conseil d'Etat lucernois soumet au Grand Conseil un message sur la transformation de l'hôpital et les dépenses qui s'échelonneront de 1931 à 1936. Les crédits de 1,700,000 fr. pour l'année 1931 ont été quelque peu dépassés. La tranche de 1932 s'élève à 1,195,000 fr. L'ensemble des travaux est devisé à 5 millions 400,000 francs.

LA PETITE ENTENTE

La conférence des ministres des affaires étrangères de la Petite Entente s'ouvre ce matin lundi au Montreux-Palace.

Nouvelles religieuses

L'Œuvre de Saint-François de Sales, à Genève

Hier dimanche, a eu lieu, à l'église Saint-Joseph, à Genève, sous la présidence de M. le chanoine Tachet, vicaire général, l'assemblée générale annuelle de l'Œuvre de Saint-François de Sales.

M. l'abbé Rivollet, directeur diocésain, a montré les progrès marqués par cette œuvre, qui a notamment pour but d'aider à la diffusion du *Courrier de Genève*.

Après un sermon de M. le chanoine Fromaget, l'assemblée s'est terminée par la bénédiction du Très Saint Sacrement.

Nouvelles financières

Banque coopérative suisse

Le bénéfice annuel de la Banque coopérative suisse s'élevait, à fin décembre 1931, à 1,245,861 fr. 66 (1,011,340 fr. 23 en 1930). Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale, fixée pour le mois de mars prochain, la répartition suivante :

Dividende 5 1/2 % (1930, 5 1/2 %), soit 993,025 fr. (770,715 fr. en 1930) ; amortissement sur immeubles, 50,000 fr. (50,000 fr. en 1930) ; au fonds de réserve ordinaire, 120,000 fr. (114,000 fr. en 1930) ; à des œuvres d'utilité publique, 40,000 fr. (38,000 fr. en 1930) ; report à nouveau, 42,836 fr. 66 (38,625 fr. 23 en 1930).

Les fonds de réserves atteignaient, à la fin de cet exercice, 1,461,200 fr. (1,239,840 fr. en 1930).

Le capital social (parts entièrement versées), au 31 décembre 1931, était de 19,469,000 fr. (16,312,000 fr. au 31 décembre 1930).

Les dépôts ont augmenté, en 1931, de 18,910,600 fr.

Le bilan atteint le chiffre de 144,445,000 fr. (128,016,675 fr. l'année précédente).

Au secours des finances égyptiennes

On mande du Caire que M. Otto Niemeyer, conseiller technique de la Banque d'Angleterre, a accepté l'invitation du gouvernement égyptien d'aller étudier la situation financière égyptienne.

NOUVELLES DIVERSES

M. André Tardieu, à qui une délégation a offert la succession de M. Maginot, comme député de la Meuse, a répondu qu'il tenait à rester député de Belfort.

— M. François-Marsal, ancien ministre français des finances, du groupe des modérés, ne sera pas candidat aux prochaines élections législatives.

— M. Thomas, ministre anglais des colonies, et M. Vénizélos, premier-ministre grec, sont arrivés à Paris, où ils séjourneront avant de se rendre à Genève.

— L'ancien président de la République française, M. Doumergue, et Mme Doumergue, rentrant de leur propriété de Tournefeuille (Midi), sont arrivés à Paris.

Les hostilités sino-japonaises

Les combats à Changhaï

Londres, 31 janvier.

On mande de Changhaï à l'*Observer* que les pertes subies par les Japonais au cours des combats de Chapeï se sont élevées à 3200 tués.

Nankin, 31 janvier.

Les pertes chinoises dans les combats de Chapeï s'élèvent à 600 tués et 400 blessés. La plupart ont été blessés au cours du bombardement aérien.

Changhaï, 31 janvier.

Le croiseur japonais *Tatsuta*, transportant 1000 fusiliers marins, est arrivé samedi. D'autres renforts sont attendus pour demain.

Londres, 31 janvier.

On mande de Changhaï au *Sunday Times* que les Chinois ont lancé 8 obus sur la concession internationale. Deux établissements cinématographiques, une école municipale chinoise et un temple bouddhiste ont été atteints.

Toutes les barrières et toutes les portes entourant la zone internationale et la ville française ont été fermées samedi soir.

Tokio, 31 janvier.

On mande de Changhaï que la trêve entre Chinois et Japonais a été de courte durée. Elle a été rompue à Changhaï par les troupes chinoises qui, une fois renforcées, ont vigoureusement attaqué les Japonais et ont tiré contre la résidence du ministre du Japon. Les domestiques chinois ont abandonné leurs maîtres japonais par crainte de représailles chinoises.

Changhaï, 31 janvier.

Les Japonais ont maintenant le contrôle complet du quartier de Honghew depuis Soutchéou. Les fonctions de police ont été assumées par des réservistes japonais en civil, portant des brassards et armés de revolvers, de sabres-bayonnettes, de cannes-épées. La police interroge tous les passants, automobilistes et piétons. Un chauffeur chinois qui voulait échapper a été tué sur-le-champ. Plusieurs autres Chinois soupçonnés d'avoir tiré occasionnellement des coups de fusil ont été mis à mort. Deux étrangers voulant intervenir en faveur des Chinois ont été blessés.

Changhaï, 31 janvier.

Un engagement très violent s'est produit dans la concession internationale peu avant midi, à environ 100 mètres du consulat britannique où se tenait une conférence en vue d'une cessation des hostilités.

Changhaï, 31 janvier.

Bien que l'armistice eut été décidé pour 20 heures samedi, plusieurs coups de feu ont été échangés la nuit dernière entre les habitants des maisons chinoises et les marins japonais. Dimanche matin, à 7 h., de nombreux coups de fusil ont été entendus du côté de la gare chinoise du nord. A 9 h., plusieurs obus ont été tirés. Au début de l'après-midi, les Japonais ont fait évacuer la population chinoise de Chapeï-Est en même temps qu'ils prenaient à la limite nord de la concession internationale, en face de la gare du nord de Chapeï, la place des volontaires de Changhaï. Le commandant Powers, qui assume le commandement du détachement américain de la concession internationale, a prévenu qu'il ferait tirer sur toutes les troupes se trouvant au delà de Stoen-Bridge, quelle que soit la nationalité, si elles passaient le pont armées ou désarmées. La concession française a fait savoir qu'aucune troupe belligérante ne serait autorisée à passer le pont Chizi.

Changhaï, 31 janvier.

Tous les résidents japonais de Changhaï ont reçu l'ordre d'évacuer la partie de la concession occupée par les troupes étrangères et de se rendre dans le quartier de Hongkeou qu'occupent les troupes japonaises.

Changhaï, 1er février.

Hier après midi, dimanche, à 4 h. ½, on apprenait que la situation était calme sur le front de Chapeï.

Le conseil municipal a fait évacuer, samedi, l'hôpital des maladies contagieuses qui se trouve près de Chapeï. Les malades ont été transportés temporairement dans la concession française.

Nankin, 1er février.

Trente mille soldats de la garde nationale et du corps d'élite de l'armée chinoise, armés de fusils-mitrailleurs, sont attendus du Honan pour protéger la capitale.

Le consul du Japon a exprimé au maire de la ville que, bien que les Japonais aient concentré sept navires de guerre devant Nankin, ils n'ont pas l'intention d'attaquer.

Il a ajouté qu'il espérait que les troupes chinoises ne se livreraient à aucun acte hostile, afin d'éviter la répétition des incidents de Changhaï.

Les barricades qui avaient été élevées hier matin dimanche sur divers points de la capitale chinoise ont été en conséquence enlevées afin qu'il n'y ait aucun malentendu.

La Chine entend résister

Changhaï, 31 janvier.

(Reuter.) — Le comité exécutif central du Kuomintang, auquel le gouvernement de Nankin lui-même est subordonné, a pris la décision de déclarer la guerre au Japon.

Une activité fébrile règne à Nankin. A toute heure du jour et de la nuit, des trains chargés de troupes partent pour Changhaï.

Changhaï, 31 janvier.

(Reuter.) — Dans un télégramme qu'il a envoyé à tous les chefs militaires, le maréchal Tchank Kaï Chek, conseiller du gouvernement de Nankin, dit :

« Plus nous supportons d'avanies, plus le Japon se montre agressif. » Le maréchal, faisant allusion à la situation à Changhaï, ajoute : « Le sort de la Chine est en jeu et quiconque a un sens de patriotisme ne peut plus continuer à endurer l'oppression japonaise. Le moment est venu pour tous les gouvernements et toutes les armées de la Chine de se lever pour la défense de l'honneur national et l'existence du peuple chinois. Il vaudrait mieux nous préparer à combattre et à faire des sacrifices plutôt que de céder aux Japonais qui ont manqué de parole et ont détruit la paix du monde. J'ai personnellement, moi, Tchank Kaï Chek, partagé avec vous votre bonne et mauvaise fortune. Bien que retiré de la vie politique, je suis toujours prêt, en qualité de simple citoyen, à combattre à vos côtés. »

Des souscriptions sont ouvertes pour le trésor de guerre et pour l'enrôlement de volontaires.

Nankin, 30 janvier.

(Reuter.) — Le maréchal Tchang Kaï Chek et les autres membres du gouvernement ont quitté Nankin dans la matinée de samedi pour Changhaï.

Changhaï, 31 janvier.

(Reuter.) — Les efforts se multiplient en vue d'éviter que la Chine ne déclare officiellement la guerre. Dans ce but, les consuls généraux anglais et américain ont obtenu que l'amiral japonais Shiozawa et les autorités militaires et locales chinoises se rencontrent dimanche à 10 heures, heure locale, en leur présence, pour essayer de faire intervenir un accord.

Nankin, 31 janvier.

(Reuter.) — Un aviateur chinois arrivé de Kin-Tchéou, province du Honan, à Changhaï, a déclaré qu'un long cortège de troupes chinoises se dirige du Honan vers Nankin. De tous les points de la Chine, le gouvernement reçoit des offres de volontaires prêts à résister à l'attaque japonaise. Des aéroplanes ont été envoyés de Canton à Nankin où sera fixé le grand quartier général du commandant en chef des troupes chinoises.

La résistance opposée par la 19me armée chinoise à Chapeï semble avoir rempli d'enthousiasme patriotique la population de Nankin qui, jusqu'à ces jours derniers, était encore très déprimée. Chefs et soldats se déclarent maintenant prêts à prendre part à la défense du pays.

Changhaï, 31 janvier.

(Havas.) — Le conseil central politique a décidé de nommer M. Soung ministre des finances et vice-président du yuan exécutif. Le conseil de la défense nationale présidé par Tchank Kaï Chek comprendrait Feng You Hansi, Si Chan, Chang Hsue Liang, Li Tson Ouen et Che Min Su.

Nankin, 31 janvier.

(Reuter.) — Les maréchaux Feng You Hsian et Li Chai Sun accompagnaient Tchang Kaï Chek lorsque ce dernier a quitté Nankin samedi après midi.

Pékin, 31 janvier.

(Havas.) — La situation est très grave à Kharbine. Pour empêcher l'avance japonaise, les troupes chinoises ont fait sauter le pont de chemin de fer de l'Est chinois sur le Sungari.

Genève, 31 janvier.

Une note chinoise donne des détails sur la situation à Changhaï et les actes de violence commis par les Japonais à Chapeï. Une autre note, d'une portée plus générale, constate que depuis l'occupation de Moukden, le Japon poursuit sa politique d'agression. Les autorités chinoises sont décidées à résister et à ne plus supporter l'envahissement du territoire.

La Chine demande à la Société des nations de prendre des mesures efficaces pour faire respecter les stipulations du pacte et empêcher de nouveaux actes d'agression de la part du Japon. La Chine se réserve de réclamer des indemnités appropriées pour les dommages qu'elle a subis.

Vaines tentatives de conciliation

Changhaï, 31 janvier.

(Reuter.) — Les autorités consulaires britanniques ont exposé à la presse les tentatives répétées qu'avait faites le consul général britannique à la conférence pour obtenir des concessions de la part des deux parties adverses. La proposition, faite dans la matinée, que les Chinois se retirent à deux mille mètres en arrière de leurs positions a été acceptée par les Chinois, mais les Japonais ne l'ont pas admise, à moins que la zone intermédiaire ne fût occupée et patrouillée par les troupes anglaises et américaines.

L'attitude de l'Angleterre et des Etats-Unis

Washington, 31 janvier.

(Reuter.) — On apprend que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne vont protester contre l'occupation japonaise de Changhaï.

New-York, 31 janvier.

(Reuter.) — La flotte américaine asiatique a reçu l'ordre de se tenir prête à protéger et à évacuer les Américains de Chine si les circonstances l'exigent.

Washington, 1er février.

A l'issue de la conférence qui a eu lieu entre M. Hoover et les hauts fonctionnaires des départements d'Etat et de la marine, une déclaration a été publiée à la Maison-Blanche, annonçant que le 31me régiment d'infanterie et 1000 fusiliers marins se trouvant actuellement à Manille ont reçu l'ordre de se rendre à Changhaï. Ces renforts porteraient à 2800 hommes les effectifs américains se trouvant à Changhaï.

Manille, 1er février.

La flotte américaine stationnée à Manille a reçu ordre d'appareiller pour Changhaï aujourd'hui lundi, à 13 h. (heure locale). Elle comprend le navire-amiral *Houston* et sept contre-torpilleurs.

Washington, 31 janvier.

On annonce que le gouvernement des Etats-Unis a adressé une nouvelle protestation au Japon. Celle-ci est basée sur le fait que l'invasion de Changhaï par les Japonais constitue une violation des droits internationaux. On s'attend à ce que le gouvernement britannique fasse une démarche analogue.

L'attitude de la France

Paris, 31 janvier.

L'agence Havas communique :

Dans les milieux officiels, on dément de façon absolue l'information publiée par certains journaux étrangers suivant laquelle il existerait un accord franco-japonais en vertu duquel la France adopterait en Extrême-Orient une attitude favorable au Japon, en échange de l'appui que la délégation japonaise donnerait à Genève aux thèses françaises, concernant le désarmement.

On déclare également que l'information selon laquelle les autorités françaises de Changhaï auraient autorisé les forces japonaises a pénétrer sur le domaine de la concession française est dénuée de tout fondement, l'ordre continuant à être assuré dans cette concession par la police française.

On souligne le fait que l'attitude de la France à Changhaï ne saurait demeurer passive, la France prenant part aux délibérations du corps consulaire international chargé de veiller au maintien de l'ordre dans les concessions étrangères. De plus, comme par le passé, la France continuera à exercer une action modératrice dans le cadre du Conseil de la Société des nations. A ce titre, elle est représentée dans la commission d'enquête qui a déjà été constituée sur place en vertu de la décision prise samedi, à Genève, par le Conseil de la Société des nations.

En outre, la France s'est associée à la démarche anglo-américaine faite samedi à Tokio pour souligner de façon énergique auprès du gouvernement japonais la nécessité de respecter le statut de la concession internationale.

Enfin, on pense que le *Waldeck-Rousseau* qui se trouve actuellement à Saïgon ainsi qu'un certain nombre d'unités françaises stationnées en Extrême-Orient rejoindront prochainement Changhaï afin d'être à même de contribuer d'une façon effective à la protection des nationaux français si ceux-ci étaient menacés.

La mission d'enquête de la Société des nations

Genève, 31 janvier.

Lord Lytton, président de la commission chargée de présenter un rapport au Conseil de la Société des nations sur les relations entre la Chine et le Japon, est intervenu auprès de ses collègues pour que la commission d'études puisse rejoindre son lieu de destination à la date la plus rapprochée possible.

Lord Lytton a proposé aux membres de la commission d'études d'emprunter la voie du Transsibérien, qui leur permettrait d'arriver en Extrême-Orient de 10 à 24 jours plus tôt qu'en empruntant la voie de l'Atlantique et du Pacifique.

Tokio, 31 janvier.

Dans une déclaration faite à la presse au sujet de l'invocation des articles 10 et 15 sur la Société des nations, un porte-parole du ministère de la guerre a dit : « Le conseil de la Société des nations doit porter une terrible responsabilité si une situation qui aurait pu être tranchée par négociations directes entre la Chine et le Japon prend, par suite de sa façon d'agir, des proportions susceptibles de précipiter un conflit mondial. »

D'autre part, au ministère des affaires étrangères du Japon, on envisage la possibilité du retrait du Japon de la Société des nations, du fait de l'invocation par la Chine des articles 10 et 15 du pacte.

(Le Japon ne saurait faire porter à la Société des nations une responsabilité quelconque. La Société des nations n'a évoqué le pacte que pour empêcher le conflit.)

Tokio, 31 janvier.

On déclare au ministère des affaires étrangères que le Japon accueillerait avec satisfaction la nomination d'une commission de la Société des nations chargée d'enquêter sur la situation actuelle à Changhaï, attendu que le gouvernement japonais désire que la Société des nations connaisse le véritable état de choses. On laisse entendre toutefois que le Japon ne saurait se considérer comme engagé par les recommandations d'une commission de ce genre.

Les nouvelles villes des Soviets

Riga, 30 janvier.

On annonce de Moscou que le gouvernement soviétique a prévu 670 millions de roubles au budget de 1932 pour la construction de villes dans les régions les plus éloignées. Notamment en Sibérie, en Transcaucasie et en Asie Centrale, la fondation de grands centres industriels est en projet. Ce plan concourt à un double but : transférer la plus importante partie des industries soviétiques dans les régions les plus éloignées de l'Europe, c'est-à-dire la mettre à l'abri, en cas de guerre, avec les nations occidentales, et aussi peupler les régions presque désertes où habitent les races mongoles, par des ouvriers de souche russe, imbus de communisme et disposés à le répandre.

Grève en France

Lens, 1er février.

Les délégués des sections du syndicat des mineurs d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais ont décidé de procéder à un référendum pour dimanche 7 février.

Tous les mineurs, confédérés, unitaires, libres et non organisés, se prononceront ce jour-là pour ou contre la grève. Le résultat sera connu le 8 février, au matin. Les décisions qui l'emporteront seront rigoureusement appliquées.

Lille, 1er février.

Les mineurs du syndicat unitaire du Nord ont décidé la grève générale pour aujourd'hui, lundi.

La dissolution de l'ordre des jésuites en Espagne

La situation créée par le décret de dissolution a été examinée à la Curie centrale des jésuites à Rome, au cours de plusieurs réunions des chefs de l'ordre, et les décisions prises ont été soumises à l'approbation du Pape par le Père Ledochowski, supérieur général de la Compagnie de Jésus, au cours d'une audience spéciale. Déjà, de nombreux ordres et directions ont été transmis aux diverses « maisons ». Relevons à cet égard que l'Espagne comptait jusqu'à ce jour un nombre proportionnellement plus élevé de jésuites que les autres pays. Ils sont plus de trois mille répartis en plus de 200 établissements. Leurs propriétés sont nombreuses, mais leur valeur est loin de représenter la somme de 300 millions de pesetas dont parlaient les journaux.

Quant à l'attitude que prendront les jésuites espagnols, on estime à Rome que le décret de dissolution qui frappe la Compagnie n'interdit que les actes de communauté et que ceux des Pères qui le voudront pourront demeurer dans la péninsule, à titre individuel. Quant à ceux qui voudront poursuivre leur apostolat en commun, les uns, parmi les plus jeunes et valides, traverseront l'Océan et se rendront soit dans l'Amérique du sud, soit dans l'Amérique du nord ; les autres, parmi lesquels de nombreux savants comme le père Vitoria, seront répartis parmi les établissements de Belgique et de Hollande.

Les Pères jésuites, d'après une information de Belgique, auraient loué un immeuble occupé auparavant par les Ursulines de Saint-Omer, chemin du Crampon, entre Tournai et Kain, et un autre à Marquain. Les Allemands, en 1915, avaient chassé les religieuses françaises de Marquain, et l'Etat belge avait acquis leur maison. On y installera un noviciat et des œuvres missionnaires. Don Leonardo Diego, supérieur de cette maison, est un ancien missionnaire.

Deux autres immeubles sont également en voie d'installation à Marneffe et à Meerbeek, près Louvain.

Dans un article consacré aux mesures prises contre les jésuites espagnols, l'*Osservatore romano* s'élève violemment contre le « droit de la force, les méthodes de violence, la haine et la rébellion systématique, la négation de Dieu, les outrages à la vie, à la famille et à la propriété », qui caractérisent, selon lui, l'attitude de la République espagnole.

Madrid, 31 janvier.

Le chef du gouvernement, faisant l'intérim du ministre des affaires étrangères, a eu une longue entrevue samedi soir avec le nonce apostolique à Madrid. On croit que le nonce a présenté une note diplomatique très modérée pour protester contre le décret de dissolution de la Compagnie de Jésus sur territoire espagnol.

LA POLITIQUE AUTRICHIENNE

Vienne, 1er février.

M. Hans Schober, qui a été jusqu'ici vice-chancelier et ministre des affaires étrangères autrichien, a fait, hier dimanche, à l'assemblée générale de l'organisation nationale des commerçants d'Autriche, un discours plein d'amertume.

Tout d'abord, M. Schober a sévèrement critiqué les politiciens et le système des partis en Autriche. Il a affirmé qu'il ne s'était que conformé aux exigences de l'économie, et il a relevé que c'était lui qui, à La Haye, a obtenu pour l'Autriche la libération des réparations et des droits généraux de gage, ce qui représente pour l'Autriche une somme de près d'un milliard de schillings. A cette époque, il n'avait été renversé que pour des motifs de politique pure. Bien qu'il ne soit plus ministre maintenant, il veut tout de même faire en sorte que sa voix soit entendue.

M. Schober s'est énergiquement défendu contre les bruits qui, paraît-il, circulent, d'après lesquels il est un obstacle aux conversations économiques qui doivent avoir lieu sous peu avec des Etats étrangers.

Les socialistes français

Paris, 31 janvier.

Les délégués du parti socialiste français ont clos leurs travaux. Ils ont adopté une motion s'élevant avec indignation contre le conflit mandchou et une motion sur la tactique électorale, d'après laquelle le congrès fait confiance aux fédérations pour assurer le désistement au second tour en faveur des candidats, à quelque formation politique qu'ils appartiennent, qui aient le plus de chances de battre la réaction. Enfin, l'assemblée a adopté un texte prévoyant la convocation d'un Conseil national extraordinaire pour le cas où la loi électorale serait modifiée.

L'élection présidentielle en Argentine

Buenos-Aires, 31 janvier.

Un incident s'est produit au cours de la réunion des collèges électoraux en vue d'élire le président et le vice-président de la République. Les électeurs représentant la province de Santa-Fé ont prétendu que les élections de la province de Buenos-Aires étaient illégales. La réunion, de ce fait, a été suspendue.

Buenos-Aires, 31 janvier.

Sur un total de 358 votants, le général Justo a déjà obtenu 247 voix pour la présidence de la République, M. Julio Rocca, 196 voix, pour la vice-présidence. Tous deux croient, par conséquent, leur triomphe définitif sur les autres candidats.

AEROSTATION

La coupe Gordon-Bennett

La coupe Gordon-Bennett pour sphériques vient d'être fixée définitivement au 25 septembre, à Bâle.

La France et le désarmement

Paris, 31 janvier.

M. Tardieu, ministre de la guerre, a reçu M. Bérenger, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, et M. Messimy président de la commission de l'armée du Sénat, qui lui ont remis la sténographie des dépositions du général Bourgeois et de M. Eccard, sénateurs, au sujet des armements de certaines puissances. Le ministre et les deux présidents se sont ensuite entretenus de la conférence du désarmement.

Sur le même sujet, M. Tardieu a eu un entretien dimanche matin, avec M. de Castellane, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre.

Paris, 1er février.

La délégation française, sous la conduite de M. Tardieu, ministre de la guerre, est partie de Paris pour se rendre à Genève, à la conférence du désarmement.

Paris, 1er février.

Hier dimanche, à l'issue d'un banquet organisé à l'occasion du congrès de la Fédération des combattants républicains, M. Daladier, député et ancien ministre, a prononcé un discours sur les problèmes économiques et politiques de l'heure présente. Il a insisté sur l'importance de la conférence du désarmement. Il s'est élevé contre certaines idées injustes enracinées dans l'opinion du monde, notamment l'idée de l'insolvabilité définitive de l'Allemagne, de la gêne de l'Angleterre et de l'Italie, enfin de la prospérité de la France et par conséquent de sa forte capacité de payement. En réalité, l'accord avec la Grande-Bretagne et avec l'Italie ne serait possible que grâce à des concessions françaises, qui donneraient à l'Allemagne des satisfactions que lui refuse la France par entente directe.

Parlant ensuite de la conférence du désarmement, M. Daladier a dit :

« La conférence de Genève a une importance décisive et nous n'avons que quelques mois devant nous pour organiser la paix. Nous souhaitons que la délégation française, loin de se refuser à des formules de procédure et de prêcher vainement la thèse de l'organisation préalable de sanctions militaires dont l'heure n'est pas encore venue dans l'Europe actuelle, prenne l'initiative du désarmement par limitation budgétaire appliquée à toutes les catégories de dépenses militaires réelles et de l'internationalisation de l'aviation, c'est-à-dire de l'arme offensive par excellence. »

Bagarres politiques en Allemagne

Dortmund (Prusse rhénane), 1er février.

Des rencontres se sont produites avec des communistes au cours d'une assemblée nationale-socialiste. Deux gendarmes ont expulsé les communistes de la salle où les nationaux-socialistes ont pu rester. Pendant qu'un groupe de communistes s'éloignait, une dizaine de coups de feu ont été tirés. Deux ouvriers ont été tués et un troisième grièvement blessé. On ne sait pas encore qui a tiré.

Ouvriers français congédiés

Saint-Nazaire, 31 janvier.

(Havas.) — Le crédit de 300 millions voté par la Chambre des députés pour le renflouement de la Compagnie générale transatlantique n'ayant pas été approuvé par le Sénat, les chantiers de Penhoët à Saint-Nazaire viennent de licencier 2000 ouvriers. Si la situation reste la même, 2000 autres ouvriers seront licenciés dans le courant de la semaine prochaine. Une délégation se rendra auprès du président du Conseil.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Chute d'un avion suisse en Espagne

Vendredi, un avion a fait une chute à Tarragone (Espagne). On apprend qu'il s'agit de l'appareil de l'aviateur sportif Klug, de Bâle, qui était parti avec sa sœur pour Barcelone et Séville trouver sa mère et ses frères et sœurs. Les deux passagers de l'avion ont été carbonisés.

Klug était un aviateur sportif qui promettait. Il avait l'intention de prendre part aux prochains concours de Dübendorf et au circuit aérien d'Europe.

Plusieurs fonctionnaires du consulat suisse sont partis pour les lieux de l'accident.

La nouvelle de cet accident a jeté la consternation dans les milieux de l'aviation bâloise.

Albert Klug, qui était âgé de trente-huit ans, propriétaire d'une maison de mode bâloise bien connue, était parti jeudi à midi. Le même jour, il avait fait escale pour poursuivre son vol jusqu'à Barcelone pour visiter sa mère. Il était accompagné de sa jeune sœur, Mlle Irène Klug, âgée d'une vingtaine d'années. Il était parti vendredi matin pour Séville. La catastrophe s'est produite un peu avant 1 heure, non loin de Tarragone. L'appareil a pris feu alors qu'il était à 20 kilomètres de cette ville. Les corps des deux passagers furent complètement carbonisés.

Klug a été reconnu grâce à un étuis à cigarettes sur lequel son nom était gravé.

L'aéroplane était un Haviland de 120 chevaux du type Puss-Moth ; il était immatriculé sous le nom de *Lœllekœnig-CH-273*. Klug, qui avait passé ses examens de pilote au Sternenfeld, était considéré comme un excellent pilote.

Employés indélicats

A Munich, samedi, une employée des postes, nommée Steubl a pris la fuite après avoir détourné 300,000 mares. Elle rejoignit un de ses collègues de la poste. On ne sait pas si ces deux employés ont réussi à franchir la frontière tchéco-slovaque.

La contrebande de l'opium

La douane d'Anvers en contrôlant des caisses arrivées de Constantinople à bord d'un vapeur allemand, a découvert que ces caisses, qui étaient déclarées comme contenant des faïences, contenaient en réalité de l'opium. Le tout a été saisi.

Une collision dans le brouillard

Samedi, par suite du brouillard intense régnant sur la Manche, une collision s'est produite entre le vapeur britannique *Kashgas* se rendant à Yokohama et un navire qu'on croit être allemand, et portant le nom de *Muibu*. Ce dernier a disparu dans le brouillard après avoir lancé plusieurs appels de détresse. Une voie d'eau s'étant produite à l'avant du *Kashgas*, celui-ci est rentré à Southampton.

Entre policiers et cambrioleurs

A Duisbourg (Prusse rhénane), samedi, un cambrioleur poursuivi par une patrouille de police cycliste s'est retranché dans une cour. Au cours d'un échange de coups de feu entre lui et la police, un sergent de police a été atteint à la tête et a succombé à ses blessures. Le cambrioleur a été blessé grièvement.

Un ancien député français tué dans un accident d'automobile

Samedi, près de Chartres (Eure-et-Loir), M. Calary de Lamazière, ancien député de la Seine, qui se rendait à Angers en tournée de propagande pour les prochaines élections, a été victime d'un grave accident d'automobile, sa voiture s'étant renversée.

M. Calary de Lamazière a succombé, des suites d'une fracture du crâne, à la clinique où il avait été transporté.

Son chauffeur a un bras fracturé et souffre de contusions internes.

SUISSE

Voleurs arrêtés

La police de Bâle a réussi a arrêter trois cambrioleurs qui s'étaient introduits dans une baraque de construction, appartenant à un entrepreneur, et avaient emporté près de 4500 francs. Cette somme a été en partie retrouvée intacte, les trois malfaiteurs n'ayant pas encore eu le temps de la dépenser.

Parmi les voleurs, figure un Tessinois trouvé en possession de 1300 francs. Un autre voleur possédait le reste du montant dérobé.

AVIATION

Un nouveau raid France-Madagascar

L'équipage Reginensi-Lénier-Touge a quitté vendredi après midi, à 2 h. 25, l'aérodrome de Toussus-le-Noble, près Paris, à bord de son avion *Farman-190*, muni d'un moteur Lorraine, d'une puissance de 230 CV., pour Istres (Bouches-du-Rhône).

Les aviateurs vont tenter d'effectuer une liaison rapide, aller et retour, entre la France et Madagascar, et de battre le record que détient actuellement l'équipage Goulette et Salel sur cette même ligne.

Reginensi compte que, avec son avion, baptisé *Saint-Didier*, il pourra réaliser le voyage aller et retour en dix jours.

Les escales prévues sont les suivantes : Istres, Oran, El-Goléa, Fort-Lamy, Banguy, Stanleyville, Dar-es-Salaam, Mozambique et Tananarive.

Echos de partout

ESPRIT FILIAL

M. Dorin, le chansonnier parisien finement acide, était engagé pour dire quelques-unes de ses œuvres dans le monde.

Mais, impatients de se trémousser, des jeunes gens s'étaient mis à danser. La maîtresse de maison s'écria d'un ton de reproche :

— Vous êtes trop bruyants. Que ceux qui veulent entendre des choses spirituelles me suivent.

Une vingtaine de délicats se réunirent dans un petit salon et entendirent avec plaisir une mordante chanson de M. Dorin sur M. Pierre Laval.

Après les applaudissements, une jeune fille dit à l'auteur :

— Elle est très jolie, votre chanson. Voudriez-vous la dire encore une fois pour que je puisse la répéter à papa. Elle l'amusera bien.

C'était Mlle José Laval.

MOT DE LA FIN

A l'exposition des arts ménagers à Paris, le représentant d'une fabrique à un couple de visiteurs :

— Voyez, madame, le clou de notre Salon : la machine à faire la purée.

— Merci... Pour la purée, nous avons ce qu'il nous faut.

Pour la langue française

L'Académie française a discuté, pour la continuation de son dictionnaire, le mot *pastiche*. Pour la clarté de sa définition, elle a cité un exemple : « Faire un pastiche, c'est imiter à s'y méprendre... » Elle fera bien de corriger cette phrase, qui est incorrecte. Deux infinitifs ainsi rapprochés doivent avoir la même personne pour faire les actions qu'ils expriment. Ainsi on dira : « Voyager la nuit sans phare allumé, c'est s'exposer à être mis en contravention », ce qui se traduit par : « L'automobiliste qui voyage la nuit sans phare allumé s'expose à être mis en contravention. » Mais, dans la phrase de l'Académie, qui est-ce qui imite ? C'est le pasticheur. Qui est-ce qui se méprend ? C'est le lecteur.

Dernière heure

Les Chinois sont moins belliqueux

Nankin, 1er février.

(Reuter.) — On mande de source bien informée que la décision de déclarer la guerre avait été prise avant le départ du gouvernement pour Loyang. Elle fut tenue en suspens pour permettre de voir comment la situation à Changhaï évaluerait. On estime que l'arrivée imminente de troupes américaines et britanniques à Changhaï est susceptible de modifier la situation et de préparer la voie à un règlement du conflit. Il se peut, par conséquent, que la décision de déclarer la guerre ne soit pas suivie d'effet.

Arrivée de torpilleurs américains

Changhaï, 1er février.

(Havas.) — Les quatre contre-torpilleurs américains qui ont quitté Marseille vendredi, sont arrivés à Changhaï ce matin, lundi, 1er février.

Manille, 1er février.

(Havas.) — Trois autres contre-torpilleurs ont appareillé ce matin, lundi, à destination de Changhaï.

Représentations diplomatiques américaines

Washington, 1er février.

Le Département d'Etat annonce que M. Kunningham, consul général américain à Changhaï a fait des représentations au consul général japonais au sujet de l'occupation de l'Université et de l'Ecole de droite à Sou-Tchéou, suivie du bombardement d'immeubles appartenant à l'Eglise méthodiste américaine.

La Chine déconseillée de déclarer la guerre

Paris, 1er février.

Du *Temps* :

En déclarant la guerre au Japon deux jours après avoir saisi le Conseil de la Société des nations en vertu des articles 10 et 15 du pacte, qui font une obligation aux puissances d'intervenir pour défendre l'intégrité territoriale d'un Etat membre de la Société, menacé d'une agression, la Chine mettrait tous les torts de son côté : elle violerait délibérément l'article 2 du pacte Briand-Kellogg, qui prescrit le règlement des conflits par des moyens pacifiques ; elle aurait recours à la force avant d'avoir épuisé toute les possibilités de conciliation, et par là elle se définirait elle-même comme étant l'agresseur dans un conflit où elle fait néanmoins appel à la solidarité des utres nations. Ce serait un acte impossible à justifier, ni du point de vue moral, ni du point de vue politique, ni surtout du point de vue militaire, car la Chine n'est pas en situation de faire la guerre au Japon. C'est un pays entièrement épuisé par de longues années de guerre civile, sans véritable cohésion nationale, mis en coupe réglée par les toukiouns, les généraux gouvernants les grandes provinces, et faisant campagne pour leur propre compte, un pays, enfin, dont le gouvernement central, sans autorité et sans ressources, est obligé de subir la constante pression des éléments avancés du Kuomintang, de ces étudiants formés aux grandes écoles d'Amérique et d'Europe et dont la mentalité particulière déforme si étrangement, pour l'usage d'un peuple immense prisonnier de traditions millénaires, les principes essentiels de la civilisation occidentale. Toute l'anarchie chinoise s'explique par là, et on n'a pas le droit de l'oublier lorsqu'on examine les causes, les conditions et les effets des événements actuels.

Ce qu'il importe de retenir pour l'instant, c'est qu'il n'y a pas de déclaration de guerre et que l'on constate une accalmie à Changhaï, où l'armistice conclu samedi est prolongé. Cela ne signifie pas que de nouveaux combats seront évités en toute certitude, mais on peut en déduire qu'il y a des perspectives de détente. La démarche diplomatique faite à Tokio par les ambassadeurs de Grande-Bretagne et des Etats-Unis et, hier, par l'ambassadeur de France et qui avait uniquement pour objet d'attirer l'attention du gouvernement japonais sur le danger qu'il y a à utiliser la concession internationale de Changhaï comme base d'attaque n'annonce nullement une intervention active. Le cabinet de Tokio a d'ailleurs fait une déclaration officielle pour affirmer sa volonté de maintenir sa politique de coopération avec les puissances et sa défendre de toute visée territoriale dans la région de Changhaï. La thèse de Tokio est que l'action de la marine japonaise n'a pas d'autre objectif que la protection de la vie et des biens des résidants nippons et la sauvegarde des intérêts japonais, sans porter atteinte aux droits et aux intérêts des autres puissances, que le Japon n'a voulu que renforcer ses troupes stationnant déjà à Changhaï, « faible contingent par rapport aux forces sur place de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de la France », et que cette précaution lui est commandée par les circonstances.

Un discours de M. Herriot

Paris, 1er février.

On mande de Castel-Sarrasin à l'*Ere nouvelle* que, à une manifestation organisée par la Fédération radicale-socialiste du Tarn-et-Garonne, M. Herriot a fait le procès de la majorité parlementaire qui va laisser un budget en déficit de 6 milliards. (M. Herriot oublie que son ministère a produit un tel déficit de milliards qu'il a dû démissionner sous les huées de la Chambre.) Touchant la question des contrats, il admet la revision du traité de Versailles. Il affirma la nécessité d'un accord universel pour maintenir la paix par le désarmement. Il faut éviter les solutions extrêmes et conserver les trois bases du protocole de Genève, arbitrage, désarmement, sécurité, si l'on ne veut que l'édifice ne s'écroule.

Dans les partis allemands

Celle (Hanovre), 1er février.

M. Dingeldey a fait un discours au cours d'une manifestation du parti populaire (conservateurs libéraux allemand). Il a dit que c'était une coïncidente tragique que juste au moment de la réunion de la conférence du désarmement on brandisse en Extrême-Orient les torches de la guerre. Il émet des craintes que les embarras sino-japonais n'aient des conséquences désavantageuses pou la position de l'Allemagne. « Quand le chancelier du Reich prétend que l'Allemagne ne peut plus payer, et quand il exige que l'on reconnaisse ce point de vue, il a derrière lui non seulement le peuple allemand entier, mais une opinion mondiale complètement métamorphosée. C'est armés économiquemnt que nous devons marcher au combat final contre les réparations. Le cabinet Bruning actuel ne peut pas mener ce combat avec des perspectives de succès. Les forces nationales importantes de la droite doivent être mises à contribution, mais il faut aussi leur laisser leur part de responsabilité. Le chancelier du Reich doit faire place rapidement. Celui qu'il faut conserver au peuple allemand, c'est le président du Reich, Hindenburg. »

Les musulmans de l'Inde

Delhi, 1er février.

(Havas.) — Le comité exécutif de la conférence musulmane a voté une résolution demandant au gouvernement de rapporter immédiatement les ordonnances concernant la frontière et de demander la relaxation de tous les prisonniers non reconnus coupables de violence.

SUISSE

Pour la paix

Saint-Gall, 1er février.

La manifestation pour la paix orgnisée par les Eglises catholique et protestante a eu lieu, hier dimanche, en présence d'une foule estimée à 2000 personnes, à la Tonhalle de Saint-Gall. Des centaines d'hommes et de femmes ne purent en outre trouver de place. L'assemblée fut ouverte, après un chant du chœur catholique, par une allocution du pasteur Rothenberger. Ensuite, l'évêque de Saint-Gall, Mgr Scheiwiler, et le professeur Kœhler, recteur de l'université de Zurich, examinèrent, sous l'angle du chirstianisme, la question de la paix entre les peuples et celle du désarmement mondial. Ces deux exposés furent accueillis par des applaudissements répétés. La manifestation se termina par l'exécution par le chœur catholique du chant *Paix sur la terre*.

Calendrier

Mardi 2 février

PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE

La Sainte Vierge va dans le temple pour se soumettre à la loi de la purification, quoiqu'elle en soit exempte en sa qualité de vierge et de mère de Dieu. Siméon reconnaît Jésus entre les bras de Marie ; il l'adore et prédit à sa sainte Mère les douleurs qu'elle aura à souffrir.

SOMMAIRES DES REVUES

Il y a de nombreuses actualités dans la *Patrie suisse* du 30 janvier : réception du nouveau ministre de Hongrie à Berne ; illumination de la cathédrale de Lausanne ; construction d'un nouveau pont sur le Rhin, à Bâle ; matches de football ; championnats suisses de bobsleigh, à Caux, etc.

Pour compléter ce numéro, un bel article sur les constructeurs d'orgues en Suisse, en particulier sur l'orgue de Chêne-Bourg ; des vues de l'exposition au Musée ethnographique de Genève ; la suite du pittoresque tour de Suisse de P. Meyer de Stadelhofen ; des variétés des contes, romans et nouvelles, sans oublier les suppléments de la mode.

CHANGES A VUE

Le 1er février, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 07	20 27
Londres (1 livre sterling)	17 42	17 92
Allemagne (100 marcs or)	120 75	121 75
Italie (100 lires)	25 37	25 87
Autriche (100 schillings)	— —	— —
Prague (100 couronnes)	15 05	15 25
New-York (1 dollar)	5 10	5 14
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belg.)	71 25	71 75
Madrid (100 pesetas)	41 80	42 80
Amsterdam (100 florins)	205 80	206 80
Bupadest (100 pengö)	— —	— —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

1er février

BAROMÈTRE

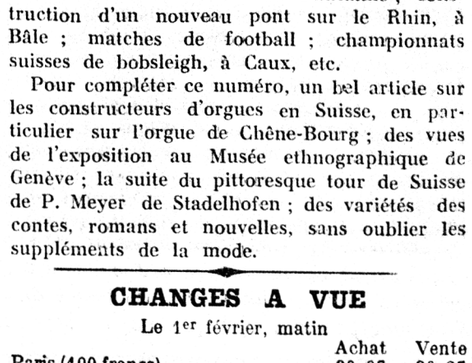

THERMOMÈTRE C.

janvier	26	27	28	29	30	31	1er	février
7 h. m.	—3	—3	—5	—7	—7	—7	0	7 h. m.
11 h. m.	—2	—2	—3	—2	—2	—2	1	11 h. m.
7 h. soir	—2	—2	—2	—1	1	2		7 h. soir

Des dépenses exagérées justifient-elles le renvoi immédiat d'un représentant de commerce ?

(De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral) :

Une fabrique suisse de broderies avait engagé un jeune homme comme voyageur pour l'Amérique du sud. Elle avait conclu avec lui un contrat écrit contenant diverses dispositions concernant le commerce et notamment une clause en vertu de laquelle la maison s'engageait à rembourser tous les frais de voyage et débours en rapport direct avec l'activité déployée par le représentant, tout en exigeant de celui-ci qu'il fût aussi économe que possible. La maison avait pris à sa charge le voyage en IIme classe et les frais d'expédition des bagages et remis à son voyageur une lettre de crédit de 4000 dollars.

Pour quatre mois et demi de séjour en Amérique du sud, le représentant débita sa maison de 2000 dollars. D'après des renseignements pris plus tard auprès des hôtels où X était descendu, ses frais d'entretien et de logement s'étaient élevés à 750 dollars, les dépenses accessoires, les petits frais faisaient tout le reste, soit plus de 1200 dollars, donc 6000 fr. La fabrique de broderies, qui pouvait comparer ces frais avec ceux du voyageur qu'elle avait eu précédemment à son service, pour le même voyage, estima qu'ils étaient de beaucoup exagérés, et cela d'autant plus qu'elle avait recommandé expressément à son voyageur d'être modeste dans les dépenses. Elle vit dans la manière d'agir de ce dernier un grave abus de confiance et lui signifia son congé immédiat.

Le voyageur intenta une action en dommages-intérêts qui fut admise en principe. En première instance, les experts consultés déclarèrent que le compte de frais de voyage attaqué était normal, tandis que, de l'expertise ordonnée en seconde instance, il résulta qu'il devait être considéré comme sensiblement exagéré. Ensuite de ce rapport, le Tribunal cantonal réduisit d'abord de 3000 francs l'indemnité, mais il estima que l'action ne devait pas être rejetée en principe et qu'on ne pouvait reconnaître ici à l'employeur le droit de licencier immédiatement son voyageur en invoquant les motifs graves de l'article 352 du Code des obligations. Toutefois, la Cour, considérant que le voyageur n'était pas sans faute, apporta encore une réduction de 1500 francs à l'indemnité accordée : le voyageur s'était rendu coupable tout au moins de négligence, en détruisant toutes les notes d'hôtel et toutes les quittances qui eussent dû justifier ses dépenses.

Devant le Tribunal fédéral, la fabrique de broderies fit valoir que, selon elle, l'article 352 du Code des obligations autorise le renvoi sans avertissement préalable lorsque la confiance qui doit être à la base des rapports de travail entre l'employeur et l'employé a été fortement ébranlée par des manquements de ce dernier, ce qui lui paraissait être sans aucun doute le cas. Si on lui déniait le droit de congédier immédiatement son employé, elle était en quelque sorte à la merci de celui-ci et elle devrait assumer une fois de plus les risques d'un voyage en Amérique, le contrat lui interdisant d'occuper son voyageur autrement.

Malgré cette argumentation, à laquelle le montant réellement élevé des dépenses faites par le voyageur donnait une certaine force, le Tribunal fédéral a également estimé que l'action devait être admise en principe. S'il était juste, comme l'établissait la seconde expertise, que le représentant était sorti des limites permises, son inexpérience devait être prise en considération : c'était, en effet, la première fois qu'il voyageait en Amérique du sud, ce qui avait certainement entraîné des dépenses plus fortes qu'en d'autres circonstances. D'autre part, il avait déployé une activité professionnelle dont il y avait lieu de tenir compte en sa faveur. Il en résultait qu'on ne pouvait l'accuser d'avoir eu l'intention de nuire à sa maison, ce que celle-ci n'avait du reste pas tenté de prouver.

D'un autre côté encore, à réception des premières notes de frais, déjà élevées, la défenderesse n'avait pas protesté, ni réagi d'aucune façon, ce qu'elle eût dû faire en l'occurrence, en invoquant notamment la clause du contrat obligeant le voyageur à être économe des deniers de sa maison. Même en reconnaissant que les dépenses avaient été exagérées, on ne pouvait donc pas conclure à l'existence de motifs graves au sens de l'article 352, ni, par conséquent, au droit de l'employeur d'annuler unilatéralement le contrat, sans aucun délai d'avertissement.

Toutefois, vu la manière d'agir répréhensible du recourant, et notamment le fait qu'il n'avait pu fournir aucune quittance à l'appui de son compte de débours — ce que la défenderesse pouvait avec raison considérer comme un certain abus de confiance, mais non comme un motif légitime de renvoi immédiat —, la Cour a estimé que le représentant fautif devait supporter une part importante du dommage, part qu'elle a fixée à 4200 francs, contre les 1500 francs de l'instance précédente, de sorte que l'indemnité due par la fabrique de broderies s'est trouvée réduite à 4800 francs.

—ld

Une séance du Conseil de la Société des nations

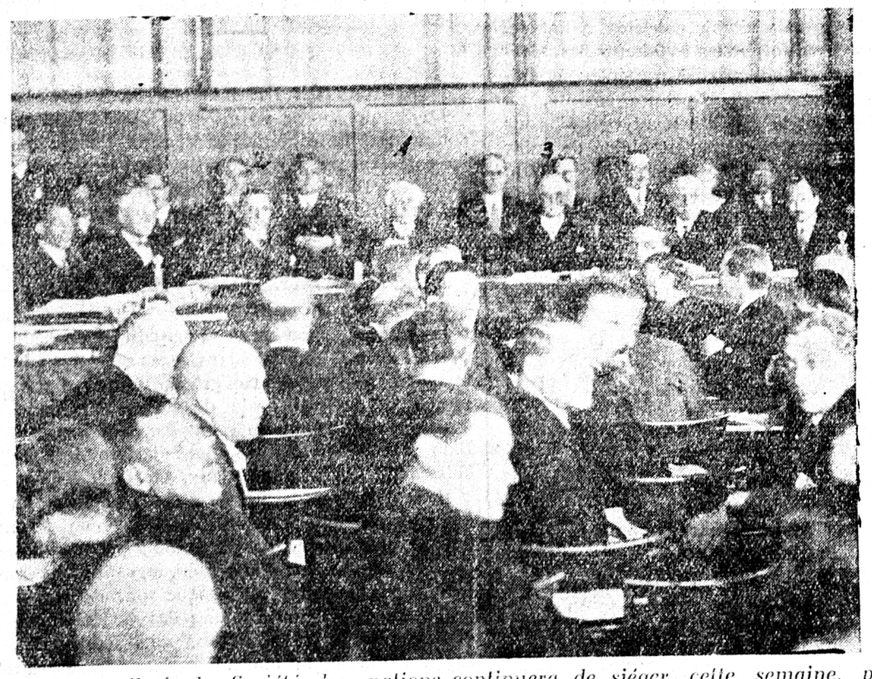

Le Conseil de la Société des nations continuera de siéger cette semaine, par suite du conflit sino-japonais. Au centre du cliché, sous le chiffre, M. Paul-Boncour, représentant français, qui préside la session.

LES SPORTS

Un grave incident

C'est avec stupeur qu'on a appris avant-hier, samedi, que, par décision, qui est, paraît-il, sans recours, du comité central de l'Association suisse de football, Servette, de Genève, perdait tous les matches joués jusqu'ici par lui tant pour le championnat que pour la coupe suisse.

On sait que le règlement de l'Association, s'il ignore la qualité de professionnel ou d'amateur des joueurs de football, stipule qu'une équipe ne peut pas compter plus de trois étrangers ; mais il ajoute que ne sont pas compris comme étrangers les joueurs immatriculés comme étudiants dans une Université suisse.

Or, après sa défaite dans la Coupe de Suisse, Lausanne-sports a recouru au comité central, prétextant qu'un joueur servettien, immatriculé à l'université de Genève, n'avait pas de diplômes suffisants et que, ne pouvant ainsi compter comme étudiant, il devait être compté parmi les étrangers, ce qui portait à quatre le nombre de ceux-ci jouant dans le Servette.

Le comité central envoya alors une circulaire aux clubs, les mettant en demeure de produire les diplômes de leurs joueurs-étudiants. A cette demande, Servette répondit en demandant simplement l'application du règlement : son étudiant est immatriculé, conformément au statut de l'Association, à l'université de Genève, qui seule a à se prononcer sur la valeur des diplômes présentés. Servette, d'autre part, est d'avis que le règlement ne peut pas être modifié en cours de saison.

Or, le comité central et la commission de recours ont tous deux donné tort au club genevois.

On s'émerveillera de la prétention grotesque, de l'invraisemblable audace de ces dirigeants qui veulent contrôler la compétence d'une Université en matière de diplômes. On appréciera, d'autre part, la façon dont s'y prennent certains clubs pour triompher de plus forts qu'eux.

Peut-être ce scandale hâtera-t-il le mouvement qui se dessine en faveur du retour au football-jeu, au football-sport. Mais qu'on laisse alors à leurs travaux les experts ès diplômes.

Le championnat suisse de football

Hier dimanche, pour le championnat suisse de football, en ligue nationale, dans le premier groupe, Nordstern a battu Chaux-de-Fonds, 3 à 1 ; Young-Fellows, Saint-Gall, 6 à 2, et Zurich, Berne, 5 à 2.

Dans le second groupe, Grasshoppers a battu Bienne, 4 à 0 ; Etoile-Chaux-de-Fonds, Servette, 2 à 0 ; Young-Boys-Berne, Aarau, 3 à 1.

En première ligue, en Suisse romande, Lausanne-Sports a battu Stade-Lausanne, 3 à 2, et Cantonal-Neuchâtel, Granges, 3 à 2.

Voici les principaux résultats de la seconde ligue : en Suisse romande, dans le premier groupe, Etoile-Carouge II et Nyon ont fait match nul, 3 à 3 ; Forward-Morges a été battu par Jonction-Genève (1 à 2).

Dans le second groupe, Concordia-Yverdon a triomphé de La Tour, 4 à 3, et Central, de Fribourg II, 2 à 1.

Les courses nationales de ski

Samedi et hier dimanche, se sont disputés, à Zermatt, au milieu d'une grande affluence de concurrents et de spectateurs, les 26mes courses nationales de ski.

Voici les principaux résultats : *Courses combinées, championnat suisse, seniors* : 1. Elias Julen, Zermatt, 442,9 points. *Juniors* : 1. Giovanoli, Saint-Moritz, 431 points. *Sauts combinés* : 1. Bruno Trojani, Gstaad, 214,4 points (51 et 52 m.). *Sauts spéciaux, seniors* : 1. Trojani (Gstaad), 228,5 points.

Les six jours cyclistes de Francfort

A Francfort, après 43 heures de course, les coureurs des six jours cyclistes ont parcouru 996 km. 020. Voici le classement actuel : 1. Charlier-Deneef, 49 p. ; 2. à un tour : Rausch-Hurtgen, 155 p. ; 3. Van Kempen-Braspenning, 86 p. ; 4. Schœn-Tietz, 80 p. ; 5. Kroll-Maidorn, 50 p.

FRIBOURG

Chez nos tireurs

On nous écrit :

La Société de tir de la ville de Fribourg a fêté dignement et joyeusement, l'autre dimanche, la Saint-Sébastien. Après la messe, dite dans la cathédrale par le dévoué chapelain de la Société, M. le chanoine von der Weid, et le pieux hommage rendu aux membres défunts au cimetière de Saint-Léonard, tous les participants se retrouvèrent dans la grande salle du restaurant de la Paix pour y faire honneur à un délicieux banquet servi par M. Thorin. Les convives étaient au nombre d'une soixantaine. Autour de M. Alfred Corboud, président, avaient pris place M. le colonel-divisionnaire de Diesbach et M. le colonel Edouard Weissenbach, délégués du comité d'organisation du Tir fédéral ; M. le curé von der Weid, M. l'abbé Collomb ; M. le chanoine Bovet ; M. le docteur Comte, vice-président central de la Société suisse des carabiniers ; M. Nordmann, président de la Landwehr ; MM. Schürch et Gutknecht, délégués de la *Scharfschützengesellschaft* de Berne ; M. Paul Mœhr, président d'honneur de la Société de tir.

La partie oratoire fut ouverte par le très actif président de la Société de tir de la ville de Fribourg, M. Alfred Corboud. Dans une allocution pleine de cœur et d'à-propos, M. Corboud, après avoir salué et remercié les invités, commenta les deux premiers actes de la journée, consacrés à Dieu et aux chers défunts, et évoqua particulièrement la mémoire d'un des plus méritants parmi les derniers disparus, M. Georges Schneider, dont l'image venait d'être mise en honneur dans la salle.

Puis M. Corboud rappela brièvement l'activité de la Société pendant l'année écoulée, les succès remportés, les lauriers conquis, mais aussi l'obligation qui incombait à tous de maintenir par un travail assidu et persévérant les positions si heureusement acquises. Il fit un pressant appel au dévouement de chacun en faveur du Tir fédéral de 1934 et leva son verre à la prospérité de la Société de tir de la ville de Fribourg.

Il fut donné lecture de quelques lettres d'excuse et en particulier d'un télégramme de M. Emile Schenker, membre honoraire, empêché de prendre part à la fête.

M. le colonel-divisionnaire de Diesbach, salué par des acclamations, présenta tout d'abord les vœux du comité d'organisation du Tir fédéral, dont il est l'un des distingués vice-présidents. Puis, parlant en son nom personnel et faisant allusion à la crise actuelle, il recommanda chaudement l'optimisme et l'union, qualités qui nous permettront de surmonter les difficultés présentes. M. le colonel-divisionnaire de Diesbach, applaudi avec enthousiasme, porta son toast au canton de Fribourg, centre de résistance de la nation suisse.

M. l'abbé Alfred Collomb, membre très fidèle de la Société de tir, avait bien voulu se charger du traditionnel toast à la patrie. Il s'acquitta de sa tâche avec la sincérité de sentiments et l'élévation de pensée qui lui sont coutumières. S'inspirant de souvenirs personnels, l'orateur montra, en termes poétiquement imagés, combien la patrie reste chère à tout Suisse exilé et quelle joie l'enivre, dès qu'il lui est donné de revoir ses lacs et ses montagnes.

M. le docteur Comte parla en sa qualité de président cantonal des tireurs fribourgeois. Après avoir très aimablement assuré la Société de tir de la ville de Fribourg de toute la sympathie du comité cantonal, il la félicita pour le magnifique résultat qu'elle obtint au concours fédéral de sections en campagne de 1931, où elle se classa, dans la catégorie des grandes sociétés, au 2me rang sur 413 concurrentes, arrivant par ailleurs en tête de toutes les sections romandes. M. le docteur Comte annonça que l'année 1932 verrait pour la première fois la remise des médailles de maîtrise fédérale de tir en campagne. Anticipant sur la proclamation officielle des lauréats fribourgeois, l'orateur fit applaudir les noms des membres de la Société de tir de la ville de Fribourg qui avaient obtenu cette distinction et, solennellement, remit aux bénéficiaires présents la médaille, très artistique, qu'ils avaient méritée. Voici les noms de ces maîtres tireurs fédéraux : MM. Alphonse Andrey, Fernand Hæring, Eugène Suter, Hermann Etter et Louis Ruffieux.

On entendit encore M. Isidore Nordmann, président de la Landwehr ; M. Walter Widmer, président du comité de tir de la fête fédérale ; M. Schürch, représentant de la Société des *Scharfschützen*, de Berne ; M. le chanoine Bovet ; M. Xavier de Meyer, président de la *Sarinia*.

Le président de la Société de tir procéda ensuite à la lecture, impatiemment attendue, du palmarès du concours de classement en 1931. Furent proclamés maîtres tireurs de la Société : MM. Alfred Corboud, Eugène Suter, Walter Widmer, jun., Florian Bullo et Robert Jordan. Dans les concours individuels, l'insigne spécial fut obtenu par MM. Louis Ruffieux, Paul Pythoud, Alfred Corboud, Florian Bullo et Léo Meyer. Enfin, la coupe Zoubaloff échut pour l'année 1931 à M. Fernand Hæring. Tous ces succès furent soulignés de chaleureuses acclamations.

Ajoutons que le banquet fut agrémenté par les productions de l'excellent orchestre Pernet, qui se dépensa sans compter et recueillit des compliments bien mérités.

Conférence sur la question romaine

Ne peut-on pas dire que, malgré les retentissants accords du Latran, signés en 1929 entre le Saint-Siège et l'Italie, il existe toujours une question romaine ? C'est le point délicat et important qu'examinera M. Marcel Brazzola, dans la conférence qu'il fera demain soir, mardi, à 8 h. ½, à la Grenette, sous les auspices du Cercle paroissial de Saint-Nicolas.

Trois ans se sont écoulés depuis le grand événement qu'a célébré, avec enthousiasme, le monde catholique. Les résultats acquis n'ont pas été infirmés dans leurs grandes lignes, mais on voit mieux aujourd'hui les bases psychologiques de ces accords juridiques ; on est mieux à même de leur attribuer leur véritable portée. Bien plus, on voit clairement par quel biais ou par quel brèche, pareille à celle de la Porta Pia, en 1870, les ennemis du Saint-Siège pourraient, dans telles circonstances, ruiner l'édifice élevé par Pie XI et M. Mussolini. L'étude qui nous sera présentée demain, mardi, sera également instructive au point de vue du rôle de la Papauté dans la communauté moderne des Etats.

M. Marcel Brazzola a passé, l'année dernière, son doctorat en droit international à notre Université. Il possède à fond le sujet qu'il va nous exposer. Sa compétence reconnue, la clarté et l'aisance de son expression lui ont valu de beaux succès à Lyon et à Lausanne, et nous ne doutons pas que Fribourg ne lui réserve un accueil des plus favorables.

L'impôt à Fribourg

Le dernier délai pour le payement de la deuxième tranche de l'impôt 1931 dans la commune de Fribourg expire demain mardi, 2 février.

Les versements peuvent être effectués à la Caisse de Ville jusqu'à 5 heures du soir ou auprès des bureaux de poste jusqu'à l'heure officielle de fermeture des guichets.

Cours de cuisine du soir

L'Union des travailleuses organisera aussitôt après Pâques un cours de cuisine pour ses membres et pour les travailleuses en général. Ce cours sera donné en douze leçons, par une maîtresse de l'Ecole de cuisine de Gambach ; il aura lieu 1 ou 2 fois par semaine, le soir, de 8 h. ¼ à 10 heures. Prix du cours, 20 fr., repas du soir compris. S'adresser à Mlle Bugnon, Stalden, 1, ou au Cours de cuisine (Ecole de Gambach).

Eglise de Notre-Dame

Demain matin, mardi, à 9 h., à l'occasion de la fête de la Purification, il y aura messe chantée dans l'église de Notre-Dame.

---

23 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

L'ÉNIGME DE LA VALISE ROUGE

Par H.-J. MAGOG

Je n'y tins plus. Ma curiosité était à son comble. Saisissant un coin du rideau entre mes doigts tremblants, je l'écartai d'une manière presque imperceptible, mais suffisamment pour pouvoir jeter un coup d'œil sur la scène.

Et ce fut à mon tour de pousser un cri — que, par un sursaut de volonté, je parvins à refouler dans ma gorge.

Dolcepiano se tenait bien devant Fine, affaissée sur le banc. Il avait retiré ses lunettes et la fixait impérieusement de ses étranges yeux gris.

La figure de la veuve indiquait l'effroi ; mais ce n'était pas cela qui m'étonnait.

Sur la table, entre eux, il y avait une paire de souliers, poussiéreux et rapiécés, les souliers que nous avions ramassés sous le tunnel et dont Dolcepiano s'était emparé sans que je songeasse par la suite à les lui réclamer.

C'étaient ces souliers que montrait le doigt tendu de l'Italien ; c'étaient eux que regardait Fine avec une stupeur mélangée de terreur.

J'étais sûr de n'avoir fait aucun bruit et de n'avoir point bougé ; c'est à peine si le rideau avait tremblé entre mes doigts. D'autre part, je distinguais parfaitement le regard de Dolcepiano abaissé sur Fine ; et ce regard n'avait point dévié vers la porte.

Pourtant, ces mots retentirent soudain, me faisant sursauter :

— Entrez donc, mister Wellgone. Vous n'êtes pas de trop.

Nerveusement j'écartai le rideau et j'apparus sur le seuil, tout décontenancé.

— Je ne vous savais pas ici, balbutiai-je.

Il haussa irrévérencieusement les épaules.

— L'affaire m'intéresse, dit-il. Seulement, comme je ne veux pas être indiscret, je l'étudie à ma façon.

Son ton était parfaitement moqueur.

Il se mit à marcher dans la cuisine, en promenant autour de lui ses yeux vifs.

— Ce n'est qu'une paire de vieux souliers, prononça-t-il sans se retourner. Pourtant, il y a là ample matière à méditations. C'est certainement votre avis, mister Wellgone ?

Cette bravade m'exaspéra.

— Certainement, ripostai-je d'un ton plein de sous-entendus. Et si je disais tout ce que j'en pense, je vous étonnerais sans doute.

— Vous m'avez déjà étonné une fois, mister Wellgone, ricana-t-il.

Il y eut un silence. Fine nous regardait d'un air stupide, et les souliers encore davantage.

Je cherchais ce que je devais penser de tout cela et comment je pouvais prouver ma perspicacité à l'insolent automobiliste.

Mais, avant que j'eusse trouvé, je trébuchai sous une poussée brutale ; une main venait de s'abattre sur mon épaule et une voix rude grondait derrière moi :

—Qu'est-ce que vous faites-là ?

Vivement, je me retournai et me trouvai nez à nez avec Sargasse, rouge de colère, les traits contractés et le regard flamboyant.

Il me reconnut aussitôt.

— Ah ! c'est vous « lou moussu ? Vaï ben ! » en va régler le compte.

Sa voix vibra, menaçante.

D'un bond, je me mis hors de portée, derrière la table et, fourrant ma main dans la poche de mon pantalon, je touchais doucement la crosse de mon revolver.

En même temps, je cherchai de l'œil Dolcepiano, pour voir s'il se mettait sur la défensive.

Mais l'Italien avait disparu prestement ! La porte de la chambre demeurée ouverte indiquait seule par où il avait pu battre en retraite.

— Tant mieux ! pensai-je. A nous deux, « moussu » Sargasse.

Et je reportai avec assurance mes regards sur le voiturier.

Il venait d'avancer de deux pas et se trouvait devant la table. Ses regards tombèrent sur les souliers.

D'abord, leur vue n'éveilla en lui qu'un vague étonnement ; puis, peu à peu, sa physionomie changea et devint terrible ; un travail lent se faisait dans ce cerveau de brute ; des idées, confuses d'abord, prenaient forme et aboutirent à une soudaine explosion de fureur.

Je compris qu'il reconnaissait les souliers et que — pour une raison que j'ignorais encore, mais que je croyais deviner — leur vue l'exaspérait.

Il éclata :

— C'est vous qui les avez apportés ?... C'est vous !...

J'allais répondre ; Fine me devança.

— Les souliers de... cria-t-elle.

D'un geste terrible, son père l'empêcha d'achever.

— Tais-toi ! hurla-t-il.

Mais l'ordre venait trop tard. Je ne doutais plus. Fine l'avait trahi et il se trahissait lui-même. Ces souliers lui appartenaient et il les avait prêtés à son complice. Ou, encore, celui-ci s'en était emparé pour embrouiller les choses et rejeter les soupçons sur Sargasse.

L'état de surexcitation dans lequel il se trouvait devait agir sur les facultés intellectuelles du voiturier et leur imprimer une activité inhabituelle, car il eut l'intuition du raisonnement que je poursuivais.

— Qu'est-ce que ça prouve ? gronda-t-il, en me menaçant du regard. Ce sont de vieux souliers.

— Ça prouve qu'il ne fallait pas les « lui » prêter, ripostai-je froidement.

J'avais touché juste. Il poussa un cri de fureur ; regardant autour de lui, il aperçut, accroché derrière la porte, une hachette à fendre le bois, s'en empara et fit mine de se jeter sur moi.

En un clin d'œil, j'eus tiré mon revolver que je braquai sur lui. La table nous séparait toujours.

— Posez donc votre joujou, monsieur Sargasse, dis-je avec calme. Vous ne seriez pas de force.

Il demeura le bras levé, haletant et grondant sourdement, comme un fauve que retient mal la peur du dompteur.

Sa fille, qui s'était dressée, effrayée, lui prit le bras et lui retira la hachette.

— A la bonne heure !... repris-je. On peut bien causer sans se fâcher. Vous avez tort de vous mettre dans des états pareils. Vous êtes bien libre de prêter vos souliers à vos amis... et même de leur prendre des billets pour la Mescla.

L'œil du voiturier lança un nouvel éclair.

— Qu'est-ce que vous dites ? jeta-t-il, les dents serrées.

— Rien, fis-je. Vous êtes d'un naturel complaisant, mais cela ne regarde personne.

— Personne ! gronda-t-il. Et vous feriez mieux de ne pas vous en mêler.

Sournoisement, il tournait peu à peu autour de la table, essayant de se rapprocher de moi. Mais je le guettais du coin de l'œil et je conservais mes distances. Il n'aboutit qu'à changer nos positions respectives, de telle sorte que je me trouvai entre la table et la porte, tandis qu'il tournait le dos à la cheminée. D'ailleurs, je continuai à le tenir en respect avec mon revolver.

— Alors, repris-je de mon ton le plus insinuant, vous ne voulez pas me dire son nom ?

— Quel nom ? gronda-t-il, en me regardant fixement.

— Celui de l'homme à qui vous avez donné les souliers et pour qui vous avez pris le billet de chemin de fer ?

Il se mit à ricaner d'étrange façon.

— Vous pouvez bien chercher, dit-il, avec un air de me narguer, vous ne trouverez pas.

— Ce n'est pas sûr, répliquai-je... Et puis, il y a quelque chose que je trouverai.

Ses yeux m'interrogèrent et j'y vis passer une ombre d'inquiétude.

— Je trouverai les marchandises de M. Montparnaud, continuai-je. Je sais où elles sont.

Il avait cessé de ricaner et semblait bouleversé !

— Vous savez ? bégaya-t-il ; et ses yeux scrutaient anxieusement mon regard.

— Je sais, affirmai-je avec assurance. Et si vous ne parlez pas, je viendrai les prendre moi-même.

(A suivre.)

L'Ecole secondaire de jeunes filles au Capitole

On nous écrit :

L'annonce d'un « Spectacle XVIIIme siècle », donné par des jeunes filles, a été, pour certaines gens d'humeur plus ou moins bienveillante, un sujet de surprise. De cette époque de propagande philosophique ou de galanterie, ces personnes n'évoquent, à tort, que l'image des gravures espiègles ou libertines de Fragonard, de Lancret ou de Watteau, les sarcasmes de Voltaire, les sophismes de Rousseau ou les immoralités de Diderot et des disciples attardés de Molière ; elles oublient qu'au XVIIIme siècle, comme en tout temps, des œuvres saines sont nées à côté d'œuvres néfastes et que cette époque a joué, dans l'évolution littéraire, un rôle trop important pour qu'un établissement d'instruction digne de ce nom et conscient de sa tâche feigne de l'ignorer systématiquement, sous prétexte que tout n'y était point parfait.

La tentative de l'Ecole secondaire de jeunes filles d'étudier et d'offrir au public fribourgeois — qui a rarement l'occasion de les entendre — des pièces élégantes et de belle tenue, datant de la période le plus nettement artistique de ce siècle, est, au contraire, des plus intéressantes et mérite tous les encouragements.

« Il ne m'est jamais venu dans l'esprit ni rien de malin, ni rien de trop libre, a pu dire Marivaux. Je hais tout ce qui s'écarte des bonnes mœurs. Je suis né le plus humain de tous les hommes et ce caractère a toujours présidé sur toutes mes idées. » De fait, cet homme dont la vie fut en tous point irréprochable, est certainement l'un des rares auteurs comiques à qui on ne puisse reprocher, en toute son œuvre, aucune atteinte à la décence. C'est une forme de son originalité qu'on néglige souvent de signaler, à côté de la finesse de son style ou de la subtilité de ses analyses. Créateur d'un genre bien à lui, il n'a eu ni devanciers ni successeurs ; il est unique dans la littérature théâtrale, et ce peintre des caprices et des surprises de l'amour n'est pas seulement un ingénieux anatomiste du cœur féminin, il est encore un écrivain distingué en même temps qu'un honnête homme.

L'Epreuve souligne toutes ces qualités, sans marquer de façon nette les défauts qu'on reproche habituellement à Marivaux. C'est qu'en ce petit acte, l'action, ténue comme toujours et tout intérieure, n'a pas le temps de rebondir sur elle-même et de se compliquer outre mesure ; le quiproquo sentimental se noue et se dénoue avec simplicité, dans un sourire sans charge et dans un dialogue d'une exquise fantaisie.

La gageure imprévue, qu'on a souvent rapprochée du genre de Marivaux, en est cependant bien éloignée. Sedaine, qui avait commencé par être tailleur de pierre, puis maçon, avant de devenir écrivain dramatique, n'a point dessein de se livrer à une analyse profonde. Ce petit acte, tiré d'un conte de Scarron, est plutôt une sorte de proverbe qu'une comédie ; aucune intrigue sentimentale, mais des détails d'une originalité amusante, des situations esquissées d'une touche légère, de spirituelles reparties, tiennent le spectateur sous le charme d'un comique discret, jusqu'au dernier mot, qui semble résumer les intentions de l'auteur.

Quant au *Devin du village*, c'est une bagatelle de fort bon goût, pleine de naïveté et de grâce, mais où le poème et l'action cèdent le pas à la musique. Colin et Colette, réconciliés par le Devin, seraient à peine intéressants sans les jolies mélodies et les récitatifs expressifs qui soulignent et commentent les paroles. Cet ouvrage a joui, lors de son apparition, d'une vogue prodigieuse qui le conduisit à plus de cent représentations successives et qui s'est retrouvée à chaque reprise. Il est, aujourd'hui, passablement oublié, à tel point que, pour bien des personnes, le titre même en est totalement inconnu. Pourtant, mieux que toutes les œuvres plus considérables du philosophe, cet intermède musical, montre, en sa simplicité, le véritable tempérament, impulsif et sentimental de Rousseau, et, indépendamment de l'agrément qu'il procure, il est, à ce titre, d'un très grand intérêt.

Tel est le « Spectacle XVIIIme siècle » que les jeunes filles de l'Ecole secondaire vont offrir, demain mardi, 2 février, en représentation privée à leurs invités et les jeudi 4 et dimanche 7, en représentations publiques. Il est plein de séduction et d'intérêt. La préparation en a coûté un bel effort aux jeunes actrices qui vont se produire sur la scène du Capitole, et celles-ci peuvent légitimement espérer qu'une foule nombreuse et sympathique viendra les en récompenser.

Assemblée paroissiale de Saint-Pierre

Ce soir lundi, à 8 h. ½, aura lieu l'assemblée paroissiale de Saint-Pierre, à la salle paroissiale de l'église. Tractanda : rapport présidentiel ; comptes 1931 ; budget 1932 ; comptes de construction.

Pour la paix

Le comité de la Fédération romande de la Ligue suisse des femmes catholiques rappelle et recommande particulièrement la communion générale demandée demain mardi, 2 février, fête de la Purification, à toutes les femmes catholiques pour obtenir de Dieu le bienfait de la paix.

« Pour la Couronne »

La représentation d'hier dimanche, après midi, avait attiré au théâtre Livio un public nombreux, qui a fait fête à Mme von der Weid, laquelle s'est vraiment surpassée, ainsi qu'aux jeunes acteurs de la *Nuithonia*, qui ont mis tout leur cœur à suivre les conseils de leur dévoué metteur en scène, M. le professeur Dusseiller.

Nous rappelons que la dernière représentation de *Pour la Couronne* aura lieu demain soir, mardi, à 8 h. ½.

Caisse Raiffeisen

On nous écrit :

Le 28 janvier, les membres de la Caisse de crédit mutuel de Villarepos étaient convoqués pour prendre connaissance de la marche des affaires durant le dernier exercice et approuver les comptes.

De longs commentaires n'ont pas été nécessaires, car les chiffres ont convaincu tous les membres des progrès réjouissants de la Caisse, surtout dans le service de l'épargne. Malgré la crise générale, la bonne volonté, le travail et l'économie ont porté de bons fruits.

Le dévoué caissier de la Caisse a fait ensuite une conférence sur l'emploi des engrais. Il s'acquitta de cette tâche avec compétence, à la satisfaction générale.

Ces réunions où fraternisent librement le riche et le pauvre, l'artisan et le paysan, sont un excellent remède contre la lutte des classes.

P.

Concours de patinage

Le Club de patinage de la ville de Fribourg avait organisé pour hier dimanche une manifestation qui, par son succès complet, contribuera grandement à vulgariser ce sport si gracieux et si recommandable.

Les divers concours ont passionné le nombreux public.

La série des production de l'ex-champion suisse de patinage M. Mégroz, a été pour beaucoup une révélation. En de seyants costumes blanc ou noir, M. Mégroz, accompagné d'un excellent orchestre installé sur la place de patinage elle-même, a interprété Schubert, Saint-Saëns et les valses si difficiles de Chopin. Au milieu des applaudissements enthousiastes de la foule, un magnifique bouquet lui fut offert par une gracieuse patineuse, au nom des organisateurs.

Les réminiscences de patinage de 1890 et une production comique terminèrent très agréablement cette partie artistique.

Le match de hockey sur glace pour l'obtention de la Challenge C. P. F. a dû être renvoyé à dimanche prochain.

Voici les résultats des concours : Courses 100 m. avant, garçons : Joseph Neuhaus (prix du Chocolat de Villars) ; 100 m. avant, juniors : Bossel (prix du Club) ; 100 m. arrière, garçons : René Castella (prix de la maison Eigenmann, Chatton et Cie) ; fillettes : Hedwige Maurer (prix Huguenin, frères, Le Locle) ; juniors : Roland Vaney (prix de la maison Huguenin, frères, Le Locle).

Vitesse, 400 m., juniors : Bernard Müller, Morat (prix du Chocolat de Villars) ; Vaney ; Bossel. Seniors : Léon Esseiva (prix de la maison Bregger, Zwimpfer et Cie, Fribourg) ; Guéry ; Hænni.

Concours artistiques libres : Bernard Muller, Morat (prix offert par Chaussures modernes, Fribourg) ; Ludi ; Walter Gasser.

Football

Un public assez nombreux a suivi avec un grand intérêt, hier dimanche, au stade de Saint-Léonard la rencontre Fribourg II-Central I. Fribourg II a manifesté une assez nette supériorité au début de la partie, réussissant à marquer un but. Mais, par la suite, Central I a mieux organisé son jeu et a montré de bonnes qualités techniques et un louable courage, de sorte qu'il a marqué à son tour deux buts, qui ont été vivement applaudis. Central I a ainsi gagné le match par 2 buts à 1.

Fribourg II avait fait appel à deux joueurs de la première équipe : Wagenhofer et Fasel.

Les deux équipes ont joué avec ardeur et ont été vivement applaudies.

CHRONIQUE MUSICALE

Quatrième concert d'abonnement

Les personnes qui ont à cœur la prospérité de notre société des concerts auront été satisfaites, hier dimanche. Le Quatuor Kolisch, de Vienne, avait attiré beaucoup plus de monde que la cantatrice il y a quinze jours. Nous nous en réjouissons, en somme. Le Quatuor est une forme musicale si parfaite que l'intérêt qu'on lui porte s'adresse à la musique pure et ne saurait s'égarer consciemment ou inconsciemment sur un élément étranger. Cet intérêt ne pouvait se porter sur un objet plus digne lorsque les interprètes de cette musique sont MM. Kolisch, Kuhner, Lehner et Heifetz. Nous avons signalé l'an passé, car c'est la seconde fois que nous avons le privilège d'entendre ces artistes, les grandes qualités de cet ensemble. Nous avons dit que la principale était sa parfaite homogénéité, qui se manifeste soit dans le timbre, soit dans la précision de l'exécution. Cette homogénéité, le Quatuor Kolisch l'obtient avec beaucoup plus d'aisance que la plupart des ensembles par le fait qu'il possède tout son programme par cœur, tâche écrasante et qui remplit d'admiration, lorsqu'on songe aux difficultés d'une partition de quatuor, où chaque instrumentiste n'a pas toujours une ligne mélodique à suivre capable de servir de point de repère. Nous avons dit aussi que le Quatuor Kolisch préfère à l'effet la note intime et le soin du détail, à l'ampleur et à la puissance la sonorité en demi-teintes, à tel point que quelquefois les motifs des voix intermédiaires se perdaient, surtout dans Mozart. Peut-être l'acoustique de la salle, bien que très notablement améliorée, y était-elle encore pour quelque chose.

Nous ne voulons pas répéter davantage ce que nous avons dit l'année passée du Quatuor Kolisch. Contentons-nous de dire encore quelques mots du programme qu'il a interprété hier dimanche.

Le Quatuor de Mozart en *do majeur* a été appelé Quatuor des dissonnances. Dans l'adagio qui sert d'introduction, Mozart fait entendre simultanément *la* naturel et *si* bémol, puis *do* dièse et *si* naturel, audace harmonique considérable pour son époque. Encore en atténue-t-il la dureté par le procédé connu en harmonie sous le nom de retard. Cette première page donne une impression de mystère, d'étrangeté et d'angoisse que la plupart de nos modernes ne sauraient mieux rendre. Cette velléité d'audace ne dépasse d'ailleurs pas la première page. Mozart redevient bien vite lui-même et le reste du Quatuor est un miracle de finesse, d'élégance, de gaieté et de mesure.

Moins intéressant est sans doute le Quatuor en *la* mineur de Schubert, surtout moins bien écrit pour les quatre instruments. D'inspiration nettement romantique, la première partie fait alterner un chant avec des arpèges et des trilles trop nombreux. D'allure plus calme, l'andante est une sorte d'impromptu varié, dont le thème est bien connu et rappelle d'autres œuvres du compositeur. Le menuet est assez curieux par la note dramatique qu'annonce le violoncelle. Le dernier mouvement fait un violent contraste avec le précédent. D'abord, il est écrit en *la majeur*, puis il prend le caractère d'un *rondo* classique exubérant de gaieté.

Le très beau Quatuor de Ravel a paru avoir plu bien davantage. Composé en 1904, c'est l'œuvre d'un musicien qui avait alors 28 ans. La forme, limpide, y suit le schéma classique, mais l'inspiration, dénuée de formules, y coule librement, sans effort. Au traditionnel développement thématique, Ravel substitue ici une polyphonie harmonique extrêmement subtile procédant par succession de phases, par jaillissement continuel des idées musicales qui s'entrecroisent pour former de nouvelles phases où les mélodies se déforment et se reforment, donnant ainsi l'impression d'un jeu caléidoscopique de sensations sonores. La musique devient ainsi un art magique, une mystérieuse mathématique sonore. On ne saurait rêver une science plus profonde des harmoniques, des mélodies chantées sur les cordes métalliques, des pizzicati et de la sourdine. Les effets produits par la mise en œuvre de ces facteurs sont d'une variété et d'une originalité incomparables.

Le Quatuor Kolisch a été l'objet d'une ovation enthousiaste. Le public de nos concerts a ainsi marqué ses préférences.

H. H.

Orchestre de Morat

L'Orchestre de la ville de Morat a donné, hier soir dimanche, dans la salle des concerts de l'hôtel de ville, son traditionnel concert d'hiver. Sous la direction experte de M. Jacot, il a exécuté des œuvres de Mozart, Brahms, Schubert et Dvorak. Dans la composition de Dvorak, Mme Tschachtli-Brügger a tenu avec son talent habituel la partie de violoncelle solo. La salle comble a beaucoup applaudi les musiciens et leur directeur, qui le méritaient par leur travail persévérant et le beau résultat obtenu.

L'après-midi, l'Orchestre avait donné un concert au temple de Môtier (Vuilly).

Marché de Fribourg

Prix du marché de samedi, 30 janvier :

Œufs, la douzaine, 1 fr. 60-1 fr. 70. Pommes de terre, les 5 litres, 50-60 c. Choux, la pièce, 20-60 c. Choux-fleurs, la pièce, 50 c.-1 fr. 20. Carottes, la portion, 20 c. Poireau, la botte, 15-25 c. Epinards, la portion, 25 c. Chicorée, la tête, 10-30 c. Oignons, le paquet, 25-30 c. Raves, le paquet, 20 c. Salsifis (scorsonères), la botte, 60 c. Choucroute, l'assiette, 25-30 c. Carottes rouges, l'assiette, 20 c. Rutabaga, la pièce, 10-15 c. Choux de Bruxelles, les 2 litres, 80 c. Cresson, l'assiette, 20 c. Doucette, l'assiette, 20 c. Pommes, les 5 litres, 40-80 c. Citrons, la pièce, 10 c. Oranges, la pièce, 10-15 c. Mandarines, la pièce, 10 c. Noix, le litre, 40 c. Châtaignes, le kilo, 70 c.-1 fr. 20. Beurre de cuisine, le demi-kilo, 2 fr. 20. Beurre de table, le demi-kilo, 2 fr. 40. Fromage d'Emmenthal, le demi-kilo, 1 fr. 70-1 fr. 80. Gruyère, le demi-kilo, 1 fr. 50-1 fr. 80. Fromage maigre, le demi-kilo, 70-80 c. Viande de bœuf, le demi-kilo, 1 fr. 40-1 fr. 70. Porc frais, le demi-kilo, 1 fr. 50-2 fr. Porc fumé, le demi-kilo, 1 fr. 80-2 fr. 10. Lard, le demi-kilo, 1 fr. 50-1 fr. 80. Veau, le demi-kilo, 1 fr. 20-1 fr. 80. Mouton, le demi-kilo, 1 fr. 70-2 fr. Poulet, la pièce, 2 fr. 50-6 fr. Lapin, la pièce, 3 fr. 50-7 fr.

RADIO

Mardi 2 février

Radio-Suisse romande

12 h. 30 (de Lausanne), musique enregistrée. 16 h. 31, gramo-concert. 18 h. 30 (de Genève), *Ma discothèque*, causerie sur les disques nouveaux, par M. Aloys Mooser. 19 h. 1 (de Lausanne), concert d'orgue de cinéma. 19 h. 30 (de Lausanne), cours d'allemand pour grands débutants. 20 h. (de Genève), *Les travaux de la conférence du désarmement*, par M. Suès. 20 h. 10 (de Genève), lecture d'un conte, par Pierre Duniton. 20 h. 20 (de Genève), cloches de la cathédrale de Saint-Pierre. 20 h. 30 (de Genève), *Les béatitudes*, oratorio pour soli, chœurs et orchestre, de César Franck. Cérémonie donnée sous le patronage du Conseil fédéral pour l'ouverture de la conférence du désarmement.

Radio-Suisse allemande

12 h. 30 et 16 h., concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande.

Stations étrangères

Vienne, 19 h. 35. Philharmonie de Vienne. Programme consacré à Maurice Ravel. Tour Eiffel, 21 h., Quatuor Firmin Touche. Milan, Turin, Gênes, *Rêve de valse*, opérette d'Oscar Strauss.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de chant de la Fédération ouvrière fribourgeoise. — Les membres honoraires, passifs et actifs sont cordialement invités à assister à l'assemblée annuelle de la société qui aura lieu ce soir lundi, 1er février, dès 8 h. ¼, au local des Corporations. Tractanda très importants.

†

M. le Dr Henri Bornet ; Mlles Elise et Marie Bornet ; M. et Mme Emile Dupasquier et leur fille ; M. Eugène Wirz, à la Tour-de-Trême ; M. et Mme Anselme Desbiolles et famille ; M. et Mme Eugène Dupasquier et leur famille, à Fribourg ; M. et Mme Eugène Desbiolles et leur famille, à Bulle ; Mlle Annette Zurkinden, ses nièces et leurs familles, à Fribourg, Berne, Genève et Lausanne ; M. Alexandre Schneuwly et sa famille ; M. et Mme Henri Schneuwly et leur famille ; Mlle Louisa Schneuwly ; Mme Emma Maurer ; M. et Mme Lichtensteiger, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien chère sœur et cousine,

Mademoiselle Louise BORNET

enlevée à leur affection, le 31 janvier, après de longues souffrances, dans sa 71me année, munie des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement aura lieu mercredi, 3 février, à 9 heures, à l'église de Saint-Maurice.

Domicile mortuaire : Samaritaine, 28.

†

La paroisse et le conseil paroissial de Montagny-Tours

font part de la perte douloureuse qu'ils éprouvent en la personne de

Monsieur l'abbé Auguste GENDRE

aumônier de l'hospice de la Broye, bienfaiteur de la paroisse et de la chapellenie de Tours,

que Dieu a rappelé à Lui le 30 janvier 1932, muni des sacrements de l'Eglise.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, à la chapelle de Tours.

†

L'Association cantonale des Etudiants suisses

fait part du décès de

Monsieur l'abbé Auguste GENDRE

aumônier de l'hospice de la Broye

son fidèle et dévoué membre honoraire.

L'enterrement a eu lieu ce matin, à Tours (Montagny).

†

Monsieur Jacques Strebel-Aeby et ses enfants : Marie-Thérèse, Jean, Eugénie, Joseph, Pierre, Jacques, Marguerite et Antoine, à Fribourg ; M. et Mme Bernard Strebel-Schoch, à Fribourg ; M. et Mme Charles Strebel-Zeiser, à Fribourg ; M. et Mme Bernard Aeby-Gremaud et leurs enfants, à Fribourg ; M. et Mme Pierre Strebel et leurs enfants, à Wohlen ; Mme veuve Paul Strebel et ses enfants, à Wohlen, ainsi que les familles parentes et alliées, à Bâle, Baden, Chevrilles et Fribourg, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Catherine STREBEL

née Aeby

leur chère épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée subitement, le 31 janvier, dans sa 57me année.

L'office d'enterrement sera célébré à l'église de Saint-Pierre, mercredi, 3 février, à 9 heures.

Départ du domicile mortuaire : Criblet, 5, à 8 h. 40.

Le présent avis tient lieu de faire part.

†

Monsieur Louis Ducrot et ses enfants ; Mme veuve Rosine Bugnon et ses enfants ; M. Charles Ducrot et ses enfants, et la parenté Sautaux, à Montagny-les-Monts, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Emma DUCROT

leur chère et regrettée épouse, mère, fille, sœur et cousine, décédée pieusement, le 31 janvier, à l'âge de 48 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Montagny, mercredi 3 février, à 9 h. ½.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Monsieur Joseph Franchini, à Fribourg ; M. et Mme Pierre Franchini, en France ; M. et Mme Bernasconi-Franchini et leurs enfants ; Mlle Emilie Franchini, M. et Mme François Franchini et leurs enfants ; M. et Mme Poretti-Franchini et leurs enfants, au Tessin ; M. et Mme Brunicli-Franchini et leurs enfants ; M. et Mme Charles Franchini et leurs enfants, à Berne ; les familles Velasquez-Pineda, Gomez, Alvarado, Sevilla, Valencia-Orellana, à San Salvador, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Rosita FRANCHINI

née Velasquez

leur chère épouse, sœur, belle-sœur, tante et parente, enlevée à leur affection, à l'âge de 34 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

La messe d'enterrement sera célébrée à l'église de Saint-Pierre, mardi, 2 février à 8 h. ½.

Domicile mortuaire : Daillettes, 15.

L'enterrement se fera en automobile et sans suite.

EN CAS DE DÉCÈS

adressez-vous à
Pompes funèbres J. Roget, Payerne et Estavayer.
Toutes fournitures et transports aux plus favorables conditions. Cercueils tous modèles, capitonnés, livrés franco domicile de 30.-, 50.-, 70.-, 90.-, 150.-, à 400 francs.
Grand choix **COURONNES** de 8 à 60 francs.
Cierges, rubans, crêpes, insignes.
Corbillard-automobile pour tous transports.
J. ROGET — PAYERNE
Place du Cerf. Maison Gingins-Berger. Tél. 24.
Et ESTAVAYER.

Jusqu'au mercredi 3 février (inclus.)
MÉTRO GOLDWYN
présente
Le procès de Mary Dugan
avec
Charles Boyer, Huguette Ex-Duflos. André Burgere, Marcel André.
Au même programme :
Tir des Marionnettes
Délicieux film en couleur.

On demande, dans commerce de la place, jeune fille, libérée des écoles, honnête et travailleuse, sachant si possible les deux langues, comme
Apprentie
Faire offres écrites s. **P 10477 F, à Publicitas, Fribourg.**

ON DEMANDE
pour avril, mai,
places de volontaires
pour jeunes gens, pour aider au magasin et au dépôt et comme garçons de courses. 20223 On
Katholisches Jugendamt, Jurastr. 22, **Olten.**

Vente
avec
10 % rabais
du 23 janvier au 6 février
Aux
Corsets élégants
69, rue de Lausanne,
FRIBOURG
Téléphone 11.11

A LOUER
au Schœnberg, situation des plus ensoleillées, appartement de 5 chambres avec tout le confort.
S'adr. à **Ed. Fischer, 40, Schœnberg.** 10257 F

A VENDRE
800 à 1000 kg. de bon foin, de 600 à 700 kg. de regain, 1re qualité.
S'adr. chez **Alphonse Bossy, Avry-sur-Matran.**

On demande un
armailli
Faire offres avec prix, à **G. Feuz, Le Villaret s/Cormondrèche** (Neuchâtel). Téléph. 71.87. 1159

Jeune homme, 24 ans, marié, sérieux et de confiance, sachant français-allemand,
DEMANDE PLACE
Accepterait tout engagement. 40148 F
S'adresser à **Louis Noth, Estavayer-le-Gibloux.**

On demande une
Jeune fille
de 16 à 18 ans, travailleuse, pour aider à la cuisine. Entrée tout de suite.
S'adresser : **Restaurant du Torrent, Vevey.**

Jeune
jardinier
demande place chez particulier ou jardinier. Demandez l'adresse sous **No 16,** au bureau d'annonces des « **Freiburger Nachrichten** », **place du Tilleul, 155, Fribourg.**

On demande
Jeune fille
bien recommandée pour petit ménage. 408 S
Mme **Brand « Sonneck », Mühleweg, 4, Solothurn.**

A VENDRE
Dans la partie française du canton de Fribourg, à 15 minutes d'une petite gare, à vendre **DOMAINE** de 12 poses, terre de première qualité et bâtiments tout neufs. Très beau verger. Entrée à volonté.
Pour plus amples renseignements, s'adres. sous chiffres **P 10368 F, à Publicitas, Fribourg.**

A louer, pour le 25 juillet, bel
APPARTEMENT
de six pièces, rue Saint-Pierre, à Fribourg, avec toutes dépendances, terrasse en belle vue, etc.
S'adresser à **MM. Weck-Aeby et Cie, banquiers.**

A LOUER
pour le 25 juillet 1932, un appartement de quatre chambres, avec cuisine, salle de bains, buanderie et galetas, au 3me étage. 10441 F
S'adresser **rue de Romont, 6, au 1er étage.**

Paille
de blé bottelée, disponible, à **5 fr.** les 100 kg. **dédouanée, gares Vallorbe et Crassier.** Pour frais de transport, vous adresser à votre gare. 40160 F
Bæchler-Andrey, Grand'rue, 24, Fribourg. Téléphone 14.21.

A LOUER
appartement ensoleillé, 1er étage, 5 pièces, confort, bains. A vendre bons fourneaux catelles.
S'adresser **Pérolles, 10, 2me étage.** 1472 F

Vente d'un café avec domaine
Le mercredi 10 février 1932, dès 14 h., à l'**auberge du Coq, à Granges** (Vaud), les hoirs de Rodolphe Clément exposeront en vente aux enchères publiques les immeubles qu'ils possèdent dans la commune de Granges et consistant en bâtiments avec café bien achalandé et d'ancienne renommée, salle à manger, grande cuisine, logement, rural, poids public et toutes dépendances nécessaires, plus dix poses vaudoises en pré, champs et bois.
Renseignements et conditions par le **notaire Marcel NICOD, à Granges-Marnand.**

Occasion !
CAMION 5 tonnes SAURER
type 5 AD, sur pneus, en parfait état, à vendre. Conditions avantageuses. — Offres s. chiffres **J 2070 G, à Publicitas, Fribourg.**

MAISON D'HABITATION
avec 5 logements, grange et jardin, 2 poses de terrain, à vendre pour 40.000.— fr., dans les environs de Fribourg. Excellente affaire à enlever tout de suite.
Offres sous chiffres **544, Case postale, 200, Fribourg.** 100-4

On demande pour Pâques
places d'échange
dans familles catholiques, pour jeunes gens et jeunes filles, avec occasion de fréquenter l'école.
Katholisches Jugendamt, Jurastr. 22, **Olten.** 20224

ON DEMANDE
à emprunter **1 vingtaine de mille francs,** garantie en 1er rang par hypothèque sur immeuble.
S'adresser à **Publicitas, Bulle, sous P 1171 B.**

A vendre grand
CAFÉ-RESTAURANT
sur les bords du Léman. Conviendrait spécialement pour cuisinier. 14.000 m. terrain ; place à bâtir. Prix : Fr. 65.000.—.
Faire offres sous chiffres **P 1288 S, Publicitas, Sion.**

Nous *détestons* l'huile de foie de morue, mais nous *aimons* le Jemalt.

La saison froide et humide est l'époque des toux et des maladies suite de refroidissements. Un refroidissement, si bénin soit-il, risque toujours de prendre une tournure grave.

Pour les enfants, l'huile de foie de morue est connue de longue date comme un excellent prophylactique, car elle augmente la force de résistance envers les maladies. Mais son goût est répugnant. Or, un médicament pris à contre-cœur exerce souvent une action défavorable sur le patient. Cela explique les troubles gastriques et intestinaux que provoque fréquemment l'huile de foie de morue pure.

A l'encontre de l'huile de foie de morue pure, le Jemalt est appétissant et d'un goût très agréable. Le Jemalt est préparé exclusivement avec de l'huile de foie de morue norvégienne de première qualité et d'extrait de malt Wander. Il contient toutes les vitamines de l'huile de foie de morue qui favorisent la croissance et augmentent la force de résistance.

Une bonne cure de

JEMALT

préserve les enfants des maladies d'hiver.

Dr A. WANDER S. A., BERNE

(A découper)
Dr. A. Wander S. A., Berne
Veuillez m'adresser un échantillon gratuit de JEMALT.
J'ajoute 20 cts. en timbres-poste pour les frais de port.
Nom: .....
Rue: .....
Lieu: ..... R ..

Sans le goût désagréable, ni la forme huileuse de l'huile de foie de morue!

324

REPRÉSENTANT
possédant petit capital pourrait se créer situation d'avenir. Connaissance indispensable des moteurs de motos.
Offres sous chiffres **R 2870 L, à Publicitas, Lausanne.**

Le Lysoform
est un puissant **antiseptique, microbicide, désinfectant, désodorisant** ; non toxique, non caustique, son emploi n'offre aucun danger ; son odeur est agréable. Adopté par les **hôpitaux, maternités, cliniques,** etc. ; il a aussi sa place dans la pharmacie de famile et le cabinet de toilette
Exiger l'emballage d'origine et notre marque déposée
Lysoform
Flacon 100 gr., 1 fr. ; 250 gr., 2 fr. ; 500 gr., 3 fr. 50 ; 1 kg., 5 fr. Savon toilette, 1 fr. 25.
Société Suisse d'Antisepsie-Lysoform Lausanne

Vacherin à fondue
Expéditions par colis de 2 et 5 kg. et par pièces de 10 à 12 kg.
Tél. 187. **Max Cuennet, Bulle.**

Un beau mobilier
EN NOYER MASSIF
complet, 490 fr., garanti.
1 grand lit de milieu avec literie soignée (en damassé), 1 table de nuit ; 1 lavabo et glace ; 1 commode (ou armoire), 1 table de milieu, tapis, 1 divan-canapé, chaises. Emb. exp. franco. 2847
E. Fessler, av. France, 5, Lausanne. Téléph. 31781.

A céder
à Genève
pour cause de santé, **CAFÉ BRASSERIE,** à 3 minutes de la gare. Pour traiter 20.000.— fr. nécessaires.
Offres sous chiffres **S 21218 X, Publicitas, Genève.**

ON DEMANDE
pour ménage soigné de trois personnes
JEUNE FILLE
connaissant la cuisine et pouvant loger à la maison. Bons gages. 10453 F
Ecrire : **Case postale 8910, Fribourg.**

Café-restaurant Continental
Grosse surprise
Jeudi gras, 4 février, dès 20 h. 30.
CLUB DU « BAS DE LAINE »

Le docteur A. Fischer
médecin-spécialiste pour maladies de l'estomac, de l'intestin, du cœur et maladies internes, rhumatisme. 4388 B
Tél. Bollwerk 39.40 **Spitalg. 40, Bern** **Consul. 9 à 12 et 2 à 5 h.**
de retour

A vendre
au Schœnberg, à Fribourg, villa No 297, deux appartements chacun de 4 chambres et cuisine, eau, gaz, électricité, chambre de bains, plus 4500 m² de terrain pouvant servir de places à bâtir. 10465
S'adresser au notaire **Auderset, à Fribourg.**

ROYAL ENFIELD
Modèles 1932
Quelques prix :
225 cmc. mod. A. **Fr. 1145.—**
350 cmc. latérales, mod. C. » **1320.—**
350 cmc. O. H. V., mod. C. O. » **1445.—**
500 cmc. latérales, mod. L. » **1585.—**
500 cmc. O. H. V., 4 soup., mod. L. F. » **1720.—**
570 cmc. latérales, mod. H. » **1720.—**
toutes avec éclairage électrique.
Demandez le catalogue 1932 à
MAISON JAN
TERREAUX, LAUSANNE
Société anonyme C. Jan, fils et chez tous les agents !

Les gars de la marine
chanteront encore
LUNDI, MARDI, MERCREDI et JEUDI
soir, à 20 h. 30.
pour tous ceux qui n'ont pas trouvé de place jusqu'à ce jour.
Réservez donc à temps vos places pour
BOMBES sur MONTE-CARLO
(LE CAPITAINE CRADDOCK)
qui passe au
Cinéma Royal

EFFETS BIENFAISANTS
sur
L'ÉTAT GÉNÉRAL
Les Pilules Foster sont diurétiques et indiquées en cas de rhumatisme, sciatique, goutte, gravelle, coliques néphrétiques. Par leur effet émollient elles combattent les douleurs de reins et l'enflure des chevilles. Comme remède antiseptique elles agissent sur l'urine trop chargée ou trouble, le catarrhe de la vessie et le besoin trop fréquent d'uriner.
PILULES FOSTER
pour les Reins et la Vessie
Dans toutes les pharmacies : 2 francs la boîte, 3 fr. 75 la double-boîte. Concessionnaire pour la Suisse : J. C. Brandenburg van der Gronden, 60, Route de Lyon, Genève.

Commerce de denrées alimentaires
demande
2me vendeuse et apprentie vendeuse
Entrée en fonctions immédiate. Connaissance du français et notions de l'allemand demandées.
Adresser offres écrites, sous chiffres **P 10475 F, à Publicitas, Fribourg.**

A LOUER
très BEL appartement neuf, dans la maison du magasin Kurth, rue de Lausanne, tout confort, 5 pièces, dont une spacieuse et indépendante pr bureau, etc., balcon, sortie sur la place du Collège, chambre de bonne à l'étage, grande cuisine avec office, cave et galetas, buanderie moderne avec essoreuse et grand séchoir. Prix : 200 fr. par mois. 10217 F
S'adr. : **Grande pharmacie centrale, Bourgknecht et Gottrau.**

DOM EUGÈNE VANDEUR
Connaissez-vous :
« Petit Noël »
Le Croisé ?
Prix : Fr. **0.70.**
AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
130, Place St-Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38
FRIBOURG

Banque Hypothécaire Suisse, à Soleure

Sont sorties au tirage au sort, pour être remboursées le 31 janvier 1932, les obligations suivantes de notre Banque, dont l'intérêt cesse de courir dès cette date.

Emprunt de 1893, Série E, 4 %

Nos	4019	4038	4078	4109	4159	4164	4166	4186	4190	4192
	4222	4258	4269	4296	4322	4323	4334	4336	4358	4359
	4366	4377	4438	4445	4533	4538	4577	4598	4614	4620
	4626	4642	4716	4726	4732	4756	4764	4780	4803	4820
	4906	4918	4921	4938	4973	4974	4976			

Emprunt de 1894, Série F, 3 3/4 %

Nos	5010	5021	5037	5040	5054	5095	5111	5115	5144	5168
	5201	5225	5230	5257	5271	5391	5420	5432	5454	5509
	5510	5519	5580	5581	5587	5617	5625	5628	5694	5698
	5707	5710	5712	5722	5736	5791	5813	5834	5862	5900
	5963	5979								

Emprunt de 1896, Série G, 3 3/4 %

Nos	6028	6036	6071	6117	6126	6130	6160	6191	6199	6200
	6215	6225	6310	6318	6354	6371	6373	6385	6425	6465
	6486	6504	6522	6527	6557	6595	6597	6622	6718	6725
	6764	6771	6773	6804	6837	6873	6889	6890	6933	6975

Emprunt de 1897, Série H, 3 3/4 %

Nos	7055	7057	7107	7146	7191	7201	7217	7254	7302	7338
	7388	7401	7458	7471	7486	7500	7512	7516	7545	7546
	7548	7557	7570	7635	7663	7735	7746	7753	7772	7799
	7849	7906	7919	7920	7932	7952	7959	7969	7979	

Ces obligations, ainsi que les coupons d'intérêts de ces quatre emprunts, sont payables le 31 janvier 1932 :
A Fribourg : chez MM. Weck, Aeby et Cie, banquiers.

Les obligations suivantes sorties antérieurement au tirage au sort, dont l'intérêt a cessé de courir dès les échéances respectives, n'ont pas encore été présentées au remboursement :
Série D : Nos 3174, 3520, 3576, 3837.
Série F : Nos 5463, 5526.
Série G : Nos 6401, 6403, 6406, 6766, 6887.
Série H : No 7619

Soleure, le 20 octobre 1931. 10471 F

Liquidation partielle
SNOW-BOOTS
POUR DAMES, en étoffe
Nos 34-36 **Fr. 2.90** Nos 37-38 **3.90** Nos 39-42 **4.90**
POUR DAMES, en caoutchouc
Fr. 8.90 **6.90**
POUR MESSIEURS
en étoffe Fr. 7.80 **en caoutchouc Fr. 9.80**
ENFANTS, Nos 22-35, **Fr. 3.90**
KURTH, Fribourg
51, Rue de Lausanne

Bureau de brevets d'invention
A. BUGNION
Physicien dipl. de l'Ecole Polytechnique Fédérale
Ancien expert technique au Bureau Fédéral
de la propriété Intellectuelle 1633/1
LAUSANNE, Grand-Pont, 2

Bonbons au Genièvre très forts, réchauffants
Dr. A. Wander S.A. Berne.

Forêt de Châtillon
L'Etat de Fribourg vendra aux enchères publiques, **lundi, le 8 février,** les lots ci-après déposant à Châtillon et Monterban : 25 moules, 1300 fagots, 200 billons et charpentes, 15 pièces de frêne, 5 tas de dé. 10466
Les mises commenceront à la croisée de **Froideville, à 9 h. 1/2 ;** dernières de la saison.
L'inspecteur des forêts du IIme arrondissement :
J. DARBELLAY.

La nouvelle invention d'intérêt général
Ressemelage de souliers, à 1 fr.
La SEMELLE « **NOU** », nouvelle invention qui a fait ses preuves, elle vous met en état de ressemeler vos souliers vous-mêmes rapidement et sans peine. S'étend avec un couteau comme le beurre sur le pain. Séchant pendant la nuit, la masse se transforme pour devenir une semelle solide. A l'épreuve de l'eau, souple, élastique et durable. Très agréable à porter, moins dure que le cuir et plus forte que le caoutchouc, non glissante, ressemble absolument au cuir. Les chaussures de SEMELLE « NOU » ne doivent plus jamais être ressemelées. Economie énorme. Une boîte suffisant pour réparer 6 paires de souliers ne coûte que 7 fr. 50. Vu sa viscosité, la masse ne peut pas être expédiée en petites boîtes ou tubes, mais seulement dans les boîtes originales. Prix réclame spécial pendant deux semaines Fr. 5.70 contre remboursement, franco frais et port à tout le monde. (Ne pas envoyer l'argent à l'avance). A céder l'agence exclusive. — **P. Chatelain, Grande-Rue, Payerne.**

Prêts
en 1re hypothèque, sur très bons domaines du canton de Fribourg, sont demandés immédiatement.
Offres écrites, avec indications exactes sur taux d'intérêt, sous chiffres **P 10429 F, à Publicitas, Fribourg.**

A vendre un
bon taurillon
de 1re classe, avec bonne ascendance. 1174 B
S'adr. à **Jean Wyssmüller, La Léchère, Bulle.**

TERRAIN A BATIR
A vendre, en Gruyère, dans situation idéale, une parcelle de terrain. Conviendrait particulièrement pour **séjour d'été.**
S'adresser à **Publicitas, Bulle, sous P 1167 B.**

Antiquités
Meubles, étains, bijoux, étoffes, etc. sont achetés par **Mme Andrey, magasin Art et Travail, rue de Lausanne, 17, Fribourg.**

Café-restaurant
à vendre, comprenant café, salle à manger, jeux de quilles, rapports locatifs, à proximité de la caserne.
S'adresser par écrit, s. chiffres **P 10462 F, à Publicitas, Fribourg.**

Gambach
Avenue du Moléson, 4, à louer appartement de 4-5 chambres, tout confort, pour le 25 juillet ou date à convenir. Vue superbe. 10470
S'adr. **au rez-de-chaussée,**